

Villes d'aujourd'hui, métropoles de demain

Décembre 2015



Édito

Les équipes Secteur public de PwC France sont particulièrement fières de présenter la 1ère édition de « Villes d'aujourd'hui, métropoles de demain ».

Dans le prolongement de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM), nous avons souhaité en effet proposer aux décideurs locaux, publics comme privés, une grille de lecture synthétique et opérationnelle de la performance actuelle et du potentiel d'avenir des 15 villes-cœur autour desquelles se constituent les futures métropoles françaises.

Notre étude contribue à mieux cerner la capacité des 15 villes du périmètre à s'incarner, à s'inventer et à se réinventer.

Soulignons d'abord sa forte singularité : construite à partir d'une collecte rigoureuse de données variées issues des bases institutionnelles françaises et européennes, elle repose sur l'analyse de 60 indicateurs répartis en 13 familles et trois grands thèmes permettant d'embrasser toute la réalité de la complexité et des particularités territoriales :

- « Potentiel et connexion au monde »
- « Qualité et cadre de vie »
- « Capital économique ».

Au-travers de ce large panel d'informations et de leur mise en relation, l'étude constitue ainsi un formidable outil de dialogue, diagnostic, en même temps qu'il ouvre des perspectives enthousiasmantes :

- Permettre de cerner les atouts des villes au cœur des métropoles, identifier leurs axes d'amélioration par rapport aux autres grandes agglomérations de rang national, européen et international ;
- Informer nos concitoyens des efforts entrepris au niveau local pour améliorer le cadre et la qualité de vie citadine ;
- Offrir aux entreprises et investisseurs privés une évaluation cohérente et globale des différentes opportunités présentes dans les principales villes cœur des métropoles ;
- Mettre en perspective des données éparses et variées pour construire une grille de lecture multifactorielle, simple et pragmatique.

Certains résultats peuvent paraître attendus ; mais d'autres le sont nettement moins ; beaucoup permettent de (re)donner une image mieux documentée et plus étayée du positionnement de telle ou telle ville, au-delà des clichés fréquents ou des perceptions habituelles. En tout état de cause, nous espérons sincèrement que cette 1^{ère} étude suscitera auprès des lecteurs à la fois intérêt, commentaires, réactions et souhaits d'approfondissements.

Rappelons ici que le présent document tire profit de l'expérience accumulée par PwC depuis plus de 10 ans, au-travers de Cities of Opportunity, étude comparative d'envergure sur les principales métropoles internationales, qui identifie et caractérise les facteurs-clés de leur développement. La version 2014 est d'ailleurs toujours disponible.

D'autre part, le périmètre de nos analyses a vocation à s'étendre dès 2016.

En effet, le choix a été assumé, dans cette première édition, de retenir la seule commune du cœur des métropoles comme l'échelon principal de collecte et d'analyse des données (sauf exceptions signalées). Les raisons sont simples : un souci de méthodologie et d'accès aux données ; un périmètre de métropoles parfois non complètement stabilisé pour certaines, à la date de collecte et d'analyse des données (printemps et été 2015). De fait, notre ambition est bien d'intégrer désormais l'ensemble des 675 communes constituant les 14 métropoles au 1^{er} janvier 2016.

Enfin, un événement dédié sera programmé courant 2016.

Sa vocation sera de rassembler des acteurs et décideurs publics, des représentants de la société civile et du monde de l'entreprise pour partager et échanger sur les dynamiques en cours et sur les voies et moyens de rendre les métropoles « plus actives, plus belles mais aussi plus solidaires, plus équilibrées », selon les mots de Gérard Collomb.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une agréable et riche lecture !

<i>Le fait métropolitain en France</i>	3
Pourquoi une étude sur les villes cœur des métropoles et futures métropoles françaises ?	4
Nos principaux résultats	6
Premiers éléments d'explication	7
Les logiques territoriales sous-jacentes	9
<hr/>	
<i>Potentiel et connexion au monde</i>	10
Synthèse	10
Résultats par famille	10
Capital intellectuel	10
Transition numérique	13
Ouverture et connexion au monde	14
<hr/>	
<i>Qualité et cadre de vie</i>	16
Synthèse	16
Résultats par famille	17
Transports et mobilités	17
Infrastructures urbaines	18
Santé	20
Environnement	21
Culture et loisirs	22
Vie de la cité	24
<hr/>	
<i>Capital économique</i>	26
Synthèse	26
Résultats par famille	27
Poids économique	27
Attractivité économique et innovation	28
Travail et emploi	30
Coût de la vie	32
<hr/>	
<i>Conclusion</i>	35
<hr/>	
<i>Annexes</i>	36

Le fait métropolitain en France

A l'horizon 2050, plus de 65 % de la population mondiale vivra dans des villes¹.

Lieux de concentration des hommes, des activités et fonctions de pouvoir et commandement (politiques, économiques, culturels...), capables d'offrir aux populations et aux entreprises un cadre de vie et une multiplicité de services, les villes connaissent une expansion continue. Elles centralisent et redistribuent des flux matériels et immatériels, armant et structurant ainsi autour d'elles leurs territoires d'influence. **La mondialisation oblige les métropoles, à la fois concurrentes et complémentaires, à développer leurs atouts propres et à renforcer leur attractivité pour attirer habitants, touristes et activités.**

La loi MAPTAM et l'affirmation des métropoles

Reconnaissance du fait métropolitain et volonté d'adaptation des modalités de gouvernance à ces nouveaux enjeux, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) est une réponse réglementaire à cette tendance de fond. **Pensée comme un véritable « levier de croissance », elle vise à offrir aux villes françaises les moyens d'affirmer leur capacité d'action à l'échelle régionale, voire européenne, et renforcer ainsi leur rôle de moteur de l'économie française.** Cadre d'une action publique efficace capable de faire « émerger une nouvelle croissance économique par un soutien local aux entreprises et à leur créativité² », elle réaffirme leur rôle moteur pour l'économie et la cohésion nationale.

Exceptée la Métropole de Nice Côte d'Azur créée dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, la loi MAPTAM consacre la transformation en métropoles des agglomérations de Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier et Brest. Elle prévoit également la création de deux nouvelles métropoles au 1^{er} janvier 2016, celles d'Aix-Marseille Métropole et du Grand Paris.

Ce sont ces villes cœur des métropoles et futures métropoles françaises qui font l'objet de notre présente étude. Dans le prolongement de la 6^e édition *Cities of Opportunity* par PwC, nous avons souhaité décliner l'analyse sur la France et la prolonger aux métropoles ou futures métropoles françaises, prenant ainsi acte de l'intérêt de fournir aux villes une grille de lecture pour interroger leurs particularités au sein du système urbain national et leur potentiel d'avenir.

Ces 15 aires urbaines, qui concentrent à elles seules plus de 40 % de la population française³, justifient en effet une comparaison, ainsi qu'une analyse particulière afin de permettre aux acteurs publics locaux, mais également aux investisseurs privés et aux usagers-citoyens, d'apprécier et de connaître les caractéristiques propres à chacune de leur ville.

(1) Rapport ONU.

(2) Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, 27 janvier 2014, exposé des motifs.

(3) Insee, recensement 2012, calcul à partir de la population des aires urbaines.

Pourquoi une étude sur les villes cœur des métropoles et futures métropoles françaises ?

Cette étude PwC poursuit 5 objectifs principaux :



Permettre aux décideurs locaux de cerner les atouts de leur métropole et d'identifier leurs axes d'amélioration par rapport aux autres métropoles françaises

01
Connaître



Informar les citoyens des efforts entrepris localement pour améliorer le cadre et la qualité de vie dans la cité

02
Informar



Proposer aux entreprises et investisseurs privés une vision cohérente et globale des différentes opportunités présentes dans ces villes

03
Évaluer



Mettre en perspective des données éparées et variées, établies par différents acteurs institutionnels pour construire une grille de lecture multifactorielle et pragmatique des métropoles

04
Capitaliser

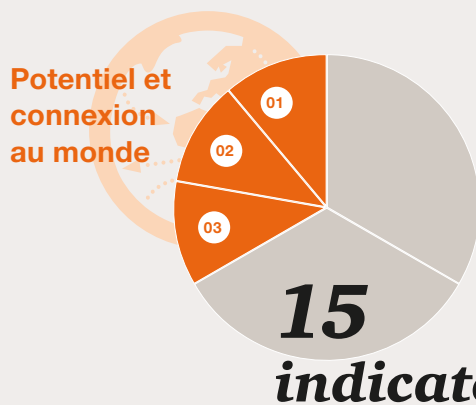


Mettre au service de l'intérêt général, l'expérience et la connaissance des enjeux territoriaux de nos équipes qui accompagnent depuis plus de 25 ans les évolutions majeures du secteur public

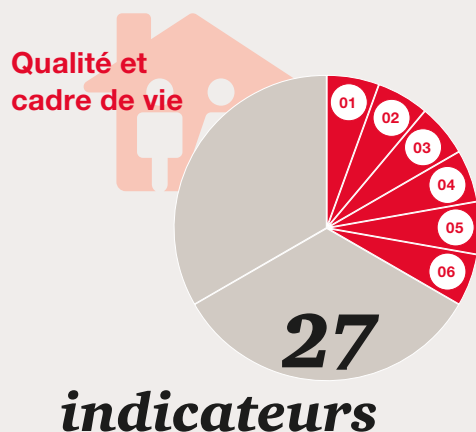
05
Partager

Mesurant la capacité des villes à s'incarner, à s'inventer et à se réinventer, construite à partir d'une collecte rigoureuse de données variées issues des sources institutionnelles françaises et européennes, notre étude repose sur l'analyse de 60 indicateurs répartis en 13 familles, elles-mêmes rassemblées au sein de 3 grands thèmes : « Potentiel et connexion au monde », « Qualité et cadre de vie » ainsi que « Capital économique ». Les résultats sont parfois surprenants.

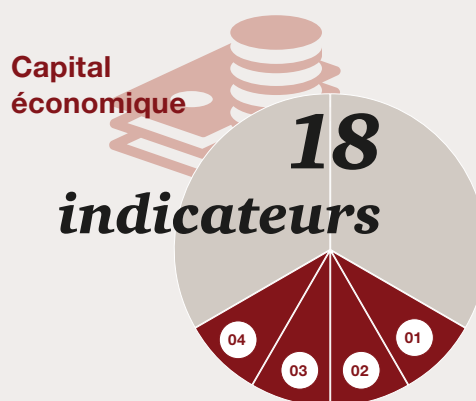
60 indicateurs regroupés en 13 familles rassemblées en 3 thèmes



- 01 Capital intellectuel
- 02 Transition numérique
- 03 Ouverture et connexion au monde



- 01 Transports et mobilités
- 02 Infrastructures urbaines
- 03 Santé
- 04 Environnement
- 05 Culture et loisirs
- 06 Vie de la cité



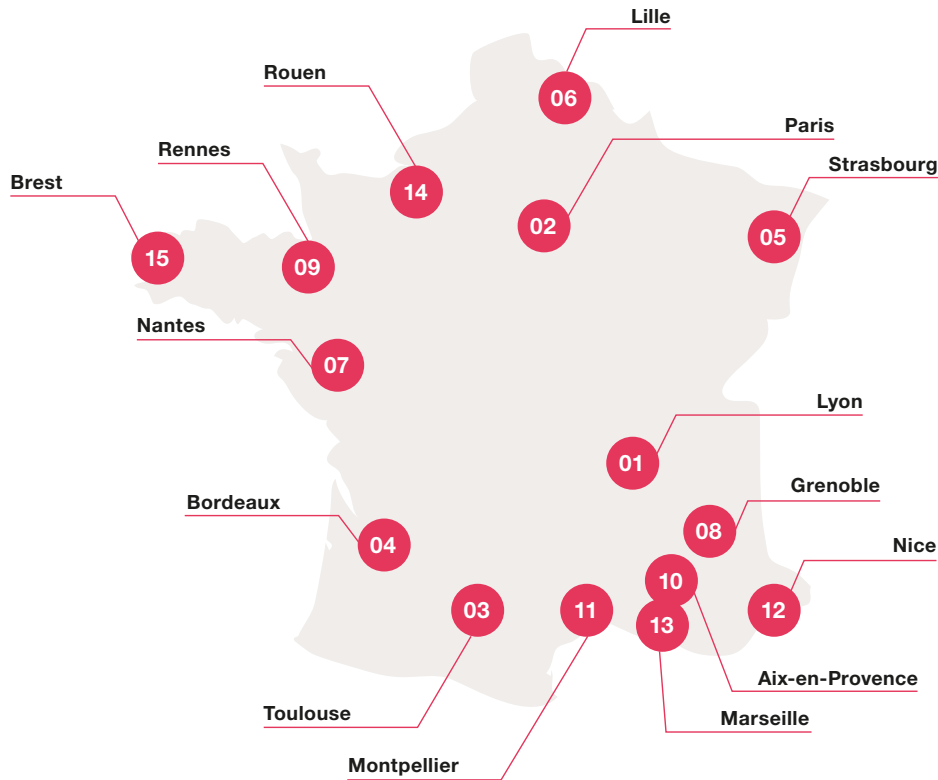
- 01 Poids économique
- 02 Attractivité et innovation
- 03 Travail et emploi
- 04 Coût de la vie

Nos principaux résultats

Lyon en tête du classement général devant Paris et Toulouse

Avec un total de 598 points, Lyon arrive en tête de notre classement général, devant Paris avec 592 points.

Classement général



Si la capitale des Gaules n'est première dans aucun des trois classements thématiques, sa présence constante à la seconde place du podium lui permet de devancer Paris, pénalisée par sa 6^e position dans le thème « Qualité et cadre de vie ». Complétant le podium, Toulouse, avec un total de 546 points, s'illustre par son capital intellectuel et par un dynamisme économique affirmé.

Le classement général distingue ainsi quatre groupes de villes dont les scores s'échelonnent entre 317 et 598 points, soit un écart du simple au double entre la première et la dernière place.

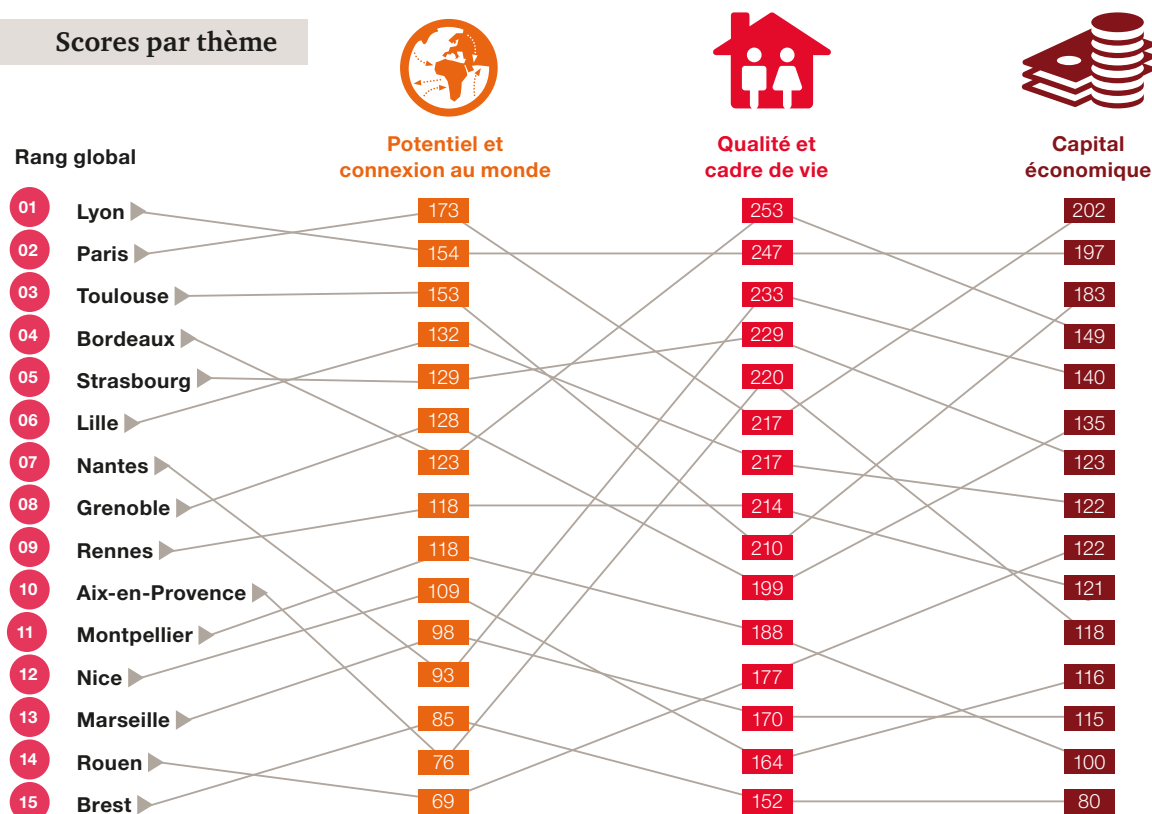
Avec des totaux supérieurs à 525 points, Lyon, Paris, Toulouse et Bordeaux constituent le groupe de tête, devant Strasbourg qui totalise 480 points. Avec des scores compris entre 448 et 480, la capitale européenne forme avec Lille, Nantes,

Grenoble, et Rennes un deuxième groupe de villes au format resserré (471, 466 et 462 points pour les trois premières). Ces villes de taille moyenne démontrent ainsi leur compétitivité et leur fort potentiel d'attractivité, résultat de performances équilibrées sur l'ensemble des indicateurs.

Avec des scores compris entre 383 et 417 points, les quatre villes majeures du Sud-Est de la France se rassemblent au sein d'un troisième groupe aux résultats plutôt homogènes, Aix-en-Provence arrivant en tête, devant Montpellier à 406 points, les deux villes se positionnant ainsi devant leurs voisines plus peuplées de Nice et Marseille.

Enfin, avec des scores respectifs de 369 et 317 points, Rouen et Brest clôturent ce classement général.

Scores par thème



Des premiers éléments d'analyse

Lyon arrive donc en tête devant Paris, résultat d'une combinaison d'indicateurs riches et variés, d'ordre tant quantitatif que qualitatif, qui constituent à nos yeux les éléments clés de mesure des avantages comparatifs d'une ville et de son potentiel en devenir.

Favorisée par son avance très confortable de 30 points au thème « Qualité et cadre de vie », Lyon prend la tête du classement général, rattrapant ainsi son retard sur Paris dans les deux autres thèmes, de 19 points pour le thème « Potentiel et connexion au monde » et de 5 points pour celui de la « Capital économique ».

Si la qualité de vie semble ainsi meilleure à Lyon, la citée rhodanienne n'a cependant pas encore ce statut de « ville globale⁴ » attribuée à Paris, métropole de rang international.

Notre classement montre bien que le rayonnement mondial de la capitale parisienne reste inégalé sur le territoire français. Néanmoins, sur des ratios économiques nationaux, Lyon et Paris sont aux coudes à coudes comme l'analyse des indicateurs de travail et d'emploi semble l'illustrer, les deux villes ayant des taux d'emploi et de chômage de longue durée presque similaires.

A la deuxième position, en tête de deux classements par thème sur trois, Paris confirme son rôle moteur dans et pour l'économie française. Néanmoins, si Paris et sa région représentent à elles seules 30 % du PIB français selon les données Insee de 2013, le coût de la vie constitue un frein non négligeable à son attractivité, tant nationale qu'internationale. L'étude *Cities of Opportunity* mettait déjà en valeur cette sous-performance de la capitale sur ce critère.

A l'échelle des villes françaises, cela est particulièrement visible dans le coût du m² parisien et s'illustre au jour le jour à travers un prix de stationnement dans le centre-ville, en moyenne deux fois plus élevé que dans les autres villes.

(4) Rapport ONU.

En troisième position du tiercé gagnant, Toulouse appuie sa performance sur une troisième place au classement du thème « Potentiel et Connexion au monde » et sa position de leader de la famille « Capital intellectuel », famille mesurant le taux d'insertion des étudiants à la sortie de l'université, le taux de réussite au baccalauréat ou encore la part des diplômés de l'enseignement supérieur long dans la population. Troisième dans le thème « Capital économique », la « ville rose » tire aussi profit des externalités positives liées à la présence d'Airbus, leader mondial de la construction dans le domaine aéronautique qui attire les hommes et les activités. Le solde migratoire largement positif de la ville et la politique fiscale incitative à la création d'emploi en attestent.

Surprenante enfin, la place de Marseille dans le troisième groupe du classement est à relativiser. Elle s'explique en partie par la superficie de cette ville dense, près de deux fois et demie plus étendue que la commune parisienne, et *de facto* englobant une population plus nombreuse et plus hétérogène. Cet effet de seuil peut en effet être significatif dans tous les indicateurs qui apportent une information sur la population, comme ceux concernant le capital intellectuel, par rapport à d'autres communes, qui ne représentent en réalité qu'une partie centrale ramassée et homogène d'une aire urbaine bien plus large et diverse.

De plus, si l'on analysait Aix-en-Provence et Marseille conjointement, conformément à leur ambition et à leur devenir métropolitain commun, la métropole Aix-Marseille-Provence serait plus performante. Elle arriverait en 10^e position du classement général avec une 5^e position au thème « Capital économique » confirmant son dynamisme économique et son potentiel d'attractivité.





Les logiques territoriales sous-jacentes

Ce classement général est aussi le reflet de certaines dynamiques spatiales.

Traduction de la combinaison de logiques régionales et, à une échelle plus grande, de l'intégration du territoire national au niveau européen, ce classement dévoile des tendances régionales proches : Paris et Lyon mis à part, les résultats des villes spatialement proches tendent à converger.

Toulouse et Bordeaux constituent ainsi les deux pôles économiques majeurs du Grand Sud-Ouest, bénéficiant de leur performance respective sur les familles valorisant le capital intellectuel, le cadre et la qualité de vie.

Au Nord et à l'Est du territoire national, Lille et Strasbourg sont pleinement intégrées à la « mégalopole européenne », vaste réseau de métropoles régionales constituant, de Londres à Milan, le poumon économique de l'Europe. Elles obtiennent sensiblement les mêmes scores sur les classements « Capital économique » et « Potentiel et connexion au monde ». L'accès aisé aux marchés de l'Europe rhénane, des infrastructures de transport denses et de qualité, une tradition ancienne d'industrie et d'entrepreneuriat sont autant de facteurs partagés qui peuvent expliquer ces performances régionalement proches.

Le long de l'Arc Atlantique, Nantes et Rennes constituent les deux principaux moteurs de la façade occidentale du territoire national, devant Rouen et Brest.

Enfin, à l'exception de Grenoble qui, malgré sa place de dixième ville sur quinze en termes de population, se situe régulièrement dans le haut du classement et se positionne comme la ville au plus fort potentiel de croissance, les villes du Sud-Est de la France se caractérisent par un dynamisme moins marqué, tout type de taille de ville confondue.

En effet, Marseille et Montpellier abritent une population moins « technopolitaine », avec une part de diplômés de l'enseignement supérieur ou de cadres par rapport à la population relativement plus réduite, des taux de chômage plus élevés et des salaires plus faibles en moyenne. Ces caractéristiques expliquent une tertiarisation de l'économie moins développée, alors même que le coût de la vie y est relativement élevé.

Nice et Aix-en-Provence, quant à elles, sont pénalisées par de plus faibles performances dans les indicateurs mesurant le dynamisme des services municipaux sur des enjeux d'avenir comme l'adaptation du territoire au numérique, le développement des réseaux de transports en commun ou la gestion des déchets ménagers. Aix-en-Provence se démarque cependant nettement des trois autres villes par ses caractéristiques sociodémographiques : elle additionne en effet une population aisée, avec un fort niveau de diplôme, à une importante population estudiantine.

Potentiel et connexion au monde

Synthèse

Espaces denses et hétérogènes où la proximité spatiale permet une diversité de rencontres, les villes fonctionnent comme des interfaces commerciales et humaines ouvertes sur le reste du monde.

Ces pôles intellectuels et universitaires ont bien souvent permis le foisonnement intellectuel et la diffusion des savoirs. Les indicateurs les mesurant sont regroupés dans ce premier thème « Potentiel et Connexion au monde » décliné en 3 familles complémentaires. Au « Capital intellectuel » et à l'« Ouverture et connexion au monde », s'ajoute une famille symbole de cette « transformation silencieuse » qui, au quotidien, a renouvelé nos

environnements : à savoir, la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Accélération des échanges, abolissant les frontières, compressant l'espace-temps, la famille « Transition numérique » évalue le degré d'utilisation et d'adaptation de la ville au numérique, cet outil d'avenir aux mains des métropoles pour renforcer leur attractivité, améliorer la qualité de service rendu aux usagers et renforcer leurs liens avec les citoyens.

A l'échelle de ce thème, il est possible de distinguer 4 groupes de villes. Ultra performante pour les indicateurs d'ouverture et de connexion au monde, Paris s'affirme comme la plateforme internationale incontournable. Avec ses 173

points, la capitale est loin devant Lyon et Toulouse aux scores quasi identiques, de 154 et 153 points. A 132 points, Lille se situe en tête d'un peloton de 6 villes constitué, dans l'ordre de leurs performances, de Strasbourg, Grenoble, Bordeaux, Rennes et Montpellier. Les résultats des villes décroissent ensuite progressivement et de manière linéaire sur une quarantaine de points entre Nice à 109 points et Rouen en fin de classement.



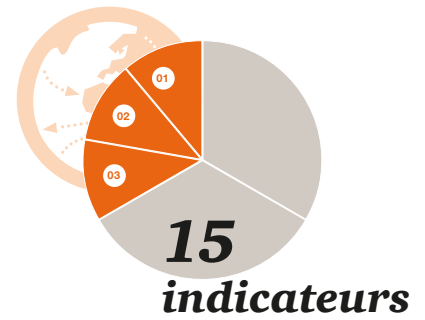
Résultats par famille

Capital intellectuel

Le rôle joué par le « Capital intellectuel » pour expliquer la croissance des villes et des territoires est de nouveau d'actualité. Les thèses récentes de la « Nouvelle économie géographique » et de l'Économie urbaine démontrent en effet les externalités positives liées à la connaissance dans les environnements urbains caractérisés par une forte proximité des hommes et des activités. **Le capital intellectuel humain d'une ville est ainsi à la fois source de rayonnement et d'attractivité pour le territoire et ressource d'avenir favorisant le développement d'une économie métropolitaine compétitive.** La première famille de notre étude, le « Capital intellectuel » mesure à ce titre l'efficacité du système local d'éducation, le niveau de diplôme des habitants et le potentiel de recherche de la ville cœur de la métropole ou future métropole.

Si Paris était à la première position du classement *Cities of Opportunity* réalisé par PwC à l'échelle mondiale ; dans cette étude à l'échelle nationale, évaluant d'autres types d'indicateurs, **Toulouse arrive en tête avec un total de 56 points. Elle est suivie de près par 3 villes de taille intermédiaire, qui se démarquent par leur potentiel d'avenir dans le domaine intellectuel : Rennes, Lille et Grenoble.**

Mesurée à l'échelle nationale, la qualité du système éducatif positionne Toulouse devant Paris sur 4 indicateurs sur 5. Avec 43 % de diplômés de l'enseignement supérieur contre 28 % pour Toulouse, Paris reste cependant en tête de cet indicateur significatif de la présence d'une main d'œuvre locale très qualifiée, fondement d'une économie urbaine « tertiarisée » qui fait de la Ville



Lumière un centre intellectuel et économique au rayonnement mondial. Avant-dernière dans la part de bénéficiaires d'une prime d'excellence scientifique, et avec des résultats au baccalauréat corrects, Paris n'arrive au final qu'à la 6^e position du classement dans cette famille.

Héritière et perpétuant cette tradition ancienne de facultés apparues dès le XIII^e siècle, Toulouse compte à l'échelle de la commune près de 100 000 étudiants. Avec le meilleur taux d'insertion à la sortie des universités, elle se démarque tant pour la qualité de son système éducatif que pour son efficacité à intégrer directement et rapidement ses étudiants sur le marché du travail. De fait, Toulouse accueille des

établissements renommés dans des domaines variés dont 3 universités spécialisées en sciences sociales pour l'établissement Capitole, en lettres et humanités pour l'établissement Jean Jaurès, et dans les domaines scientifiques, la santé et le sport pour l'établissement Paul Sabatier. L'institut national polytechnique constitué de 7 grandes écoles d'ingénieurs ou encore l'institut spécialisé de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) démontrent l'adéquation de l'offre universitaire au tissu économique local vitalisé par la présence du géant Airbus. Favorisée par son rayonnement dans le domaine aéronautique, elle attire ainsi bon nombre d'étudiants français et internationaux.

Rennes dévoile également un riche capital humain et intellectuel en se positionnant à la seconde place de cette famille, 2 points devant Lille et Grenoble classées ex aequo. Avec 29 % d'étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur, soit près d'un habitant de la commune sur trois, la capitale bretonne devient la ville « la plus étudiante » en proportion de notre classement. Riche de 2 universités et de 32 instituts de l'enseignement supérieur et grandes écoles, elle accueille quatre fois plus d'étudiants qu'une ville comme Rouen, avec une population seulement deux fois plus grande. Rennes s'illustre également par la qualité de son enseignement secondaire avec le 3^e taux de réussite au baccalauréat.

	Taux d'insertion des universités	Résultats au baccalauréat	Part d'étudiants	Part des diplômés de l'enseignement supérieur long	Bénéficiaires de la prime de recherche scientifique /habitant	Score
Toulouse	15	10	11	12	8	56
Rennes	7	13	15	7	9	51
Grenoble	6	12	6	10	15	49
Lille	13	3	12	9	12	49
Lyon	10	7	9	14	5	45
Aix-en-Provence	2	1	13	13	14	43
Bordeaux	8	10	4	11	10	43
Paris	14	7	5	15	2	43
Rouen	9	13	3	4	11	40
Strasbourg	11	9	10	5	4	39
Brest	4	13	7	1	13	38
Montpellier	5	4	14	6	7	36
Nantes	1	5	8	8	6	28
Nice	12	6	2	3	3	26
Marseille	2	1	1	2	1	7



Grenoble, avec une population étudiante plus réduite, démontre quant à elle un fort potentiel de recherche de pointe en comptant le plus grand nombre de lauréats de la prime d'excellence scientifique de l'échantillon. Cette prime, renommée prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui s'adresse aux profils académiques de très haut niveau, peut être demandée par les enseignants-chercheurs, les directeurs et chargés de recherche, les professeurs et maîtres de conférence des universités, les astronomes et les physiciens.

Grenoble bénéficie en effet d'une réputation européenne et internationale dans le domaine de la recherche scientifique de pointe, à l'image de son institut polytechnique, Grenoble INP, arrivé de

nouveau en 2014 en tête du classement des établissements les plus actifs en matière d'innovation et de recherche du magazine Industrie et Technologie, et ce devant Polytechnique ou l'Insa de Lyon.

Ex aequo avec Grenoble, Lille, reconnue notamment pour la qualité de son Ecole Supérieure de Journalisme, obtient de bons résultats dans l'ensemble des indicateurs sauf sur le critère évaluant la réussite au baccalauréat où elle figure dans le bas du classement.

Si les villes du Sud-Est de la France se retrouvent plutôt dans la tranche inférieure du classement, Aix-en-Provence est évaluée à la baisse sur ces indicateurs mesurés à l'échelle de l'académie de Marseille : les résultats au

baccalauréat et le taux d'insertion des universités. Elle se démarque cependant nettement lorsque l'échelle de collecte de données se resserre. Aix-en-Provence compte en effet la seconde proportion de bénéficiaires de la PEDR, 29 % de diplômés de l'enseignement supérieur, soit avec Lyon la 2^e plus importante proportion derrière Paris et ses 43 % de diplômés de l'enseignement supérieur. Sa population étudiante est également en pleine croissance, comptant à la rentrée 2013 près de 25 % d'étudiants de l'enseignement supérieur sur sa commune.

Transition Numérique

L'adaptation et l'intégration du numérique et des technologies de l'information et de la communication dans les territoires sont des enjeux majeurs pour les villes du XXI^e siècle. L'équipement numérique est un facteur d'attractivité pour les hommes et les activités. Par ailleurs, la numérisation et le partage des données constituent une ressource à exploiter par les décideurs locaux adeptes du concept en développement rapide « Smart City ». **Synonyme d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers et du rapprochement de la prise de décision politique des citoyens, mine d'informations pour une stratégie territoriale plus adaptée et performante, le numérique est source et ressource d'innovation pour les villes.** Prenant acte de cette tendance de fond, l'Association Villes Internet attribue depuis 1999 un label national aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique publique numérique. Elle évalue ainsi la mise à disposition d'outils internet citoyens pour les habitants. Dans cette optique, la 2^e famille nommée « Transition numérique » mesure l'usage du numérique par les services publics locaux et l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication dans le périmètre des villes étudiées⁵.

Se démarquant déjà par un potentiel de recherche scientifique de très haute qualité, **Grenoble est la ville la plus performante technologiquement, occupant deux fois la 2^e place des 3 indicateurs composant la famille.** A Grenoble en effet, 94,8 % des logements et locaux sont couverts par le très haut débit et 39 services publics en lien avec l'internet citoyen ont été répertoriés dans l'Atlas Villes Internet.

	Déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges	Services numériques locaux en lien avec la démocratie et les services publics répertoriés dans l'Atlas Villes internet	Part des logements et locaux professionnels couverts par le très haut débit	Score
Grenoble	8	14	14	36
Paris	6	13	11	30
Rennes	8	6	15	29
Brest	8	15	6	29
Montpellier	7	9	12	28
Lyon	5	11	10	26
Lille	4	8	13	25
Nantes	8	7	7	22
Toulouse	8	10	4	22
Strasbourg	8	4	9	21
Marseille	1	11	8	20
Bordeaux	8	5	5	18
Nice	8	3	3	14
Aix-en-Provence	1	2	2	5
Rouen	3	1	1	5

Elle se positionne ainsi 6 points devant Paris, seule très grande ville à se montrer très performante dans les trois indicateurs retenus, y compris dans le déploiement de l'environnement numérique de travail dans les collèges.

A souligner dans ce classement, la troisième place au podium revient à Brest qui, grâce à une politique numérique particulièrement développée, a mis à disposition de ses habitants 65 services locaux numériques en lien avec la démocratie et les services publics. Avec un score de 29 points, cette performance est non négligeable pour la 2nde plus petite ville de notre échantillon. Le déploiement des services locaux

à Brest est bien le fruit d'une politique locale volontariste.

Rennes arrive ex æquo avec Brest, juste devant Montpellier à 28 points. L'adaptation au numérique et aux nouvelles technologies semble ainsi pris très à cœur par ces villes de taille plus modeste qui croient dans les retombées en termes d'images et d'attractivité de ce domaine pour leur territoire.

Le retard de Rouen et d'Aix-en-Provence sur l'ensemble de ces critères reste néanmoins assez significatif, les deux villes ne totalisant que 5 points et se positionnant en fin de classement ex æquo.

(5) Par le biais de la mesure de la couverture très haut débit de la commune et de l'état de déploiement de l'ENT dans les collèges.

Ouverture et connexion au monde

L'ampleur prise à partir des années 1980 du processus de mondialisation a eu pour conséquence la généralisation d'un discours académique et politique pronostiquant la fin éminente du territoire, comme élément structurant des flux et des échanges au niveau mondial. Trente ans plus tard pourtant, les discours ont bien évolué, signalant souvent la place grandissante des villes, plateformes d'échanges incontournables et lieux de concentration des pouvoirs, dans la gouvernance mondiale. A l'image du « retour des villes européennes » (P. Le Galès, 2011), les villes qui se développent aujourd'hui sont celles qui croisent pouvoir et accessibilité.

Profitant de l'essor de la « rapidité différenciée » (J. Ollivro, 2000) pour s'imposer, elles offrent aux fonctions stratégiques, via leurs plateformes multimodales, une accessibilité généralisée aux autres villes importantes du réseau et s'imposent comme des carrefours planétaires. **Stade avancé du processus d'urbanisation, la métropolisation repose, pour partie, sur la proximité de liens multimodaux de communication et sur la participation à des réseaux régionaux ou internationaux.**

La famille « Ouverture et connexion au monde » riche de 7 indicateurs complète ainsi ce 1^{er} thème. A l'intérieur de cette famille, 3 indicateurs de flux de personnes et de marchandises visent à estimer la connexion de la ville au reste du monde. L'ouverture sur l'extérieur est quant à elle illustrée à travers 2 indicateurs sur les infrastructures d'accueil des visiteurs nationaux ou internationaux. Enfin, 2 indicateurs démographiques permettront d'estimer la dimension cosmopolite de chaque ville.

Sans grande surprise, **Paris domine largement ce classement** qui laisse place à un certain nombre d'indicateurs en volume, figurant en tête de 5 indicateurs sur 6 pour un score total de 100 points. La capitale prend ainsi une large avance tant sur les indicateurs de flux aériens ou ferroviaires que dans sa capacité à accueillir les visiteurs. Illustration de ce rayonnement au-delà

	Chambres d'hôtel	Trafic aérien de passagers	Consulats et ambassades
Paris	15	15	15
Lyon	13	13	13
Toulouse	11	11	10
Marseille	12	12	14
Strasbourg	10	6	11
Nice	14	14	8
Bordeaux	9	10	12
Lille	8	8	9
Montpellier	7	7	6
Nantes	6	9	5
Grenoble	4	3	3
Rennes	3	4	4
Aix-en-Provence	5	1	1
Rouen	2	1	7
Brest	1	5	2

des frontières, le nombre de chambres d'hôtel, le regroupement de la quasi-totalité des ambassades à Paris, confirment son statut de « ville globale ».

La capitale arrive cependant 5^e, derrière Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Grenoble et Aix-en-Provence avec une part de seulement 1,2 % d'étudiants et stagiaires étrangers dans sa population. Néanmoins, avec 14,8 % d'étrangers, soit une part bien plus importante que le reste des autres villes, le statut cosmopolite de Paris n'est pas remis en question.

De manière générale, le rang au sein de cette famille décroît de façon quasi linéaire avec la diminution de la taille de la population des villes comme vient le confirmer un coefficient de corrélation entre ces deux éléments de 0,91.

Très performante sur l'ensemble des indicateurs, à l'exception d'une légère sous performance dans les effectifs des

étudiants et stagiaires internationaux, Lyon obtient dès lors une seconde place logique à ce classement.

2^e hub derrière Paris pour le trafic aérien de marchandises, Toulouse a les atouts d'une ville cosmopolite, ouverte à l'international, favorisée par son importante capacité hôtelière et un large réseau de consulats. Cette forte dimension internationale est stabilisée par la présence du géant Airbus dans son périmètre de chalandise. Elle se positionne ainsi à la 3^e place.

En 4^e position de notre classement, Marseille, en interface avec une région méditerranéenne au fort potentiel de croissance et plutôt bien connectée au reste du monde, à suivre les chiffres de trafic de passagers et de fret de l'aéroport Marseille-Provence. Capitale européenne de la culture en 2013, siège d'une opération de réaménagement de grande envergure, Euroméditerranée, la vitalité de la cité phocéenne se traduit

Part d'étrangers	Trafic aérien de marchandises	Part des élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés étrangers	Trafic ferroviaire	Score
15	15	10	15	100
12	12	6	14	83
9	14	11	9	75
8	13	1	11	71
14	4	12	12	69
13	11	4	5	69
6	10	7	8	62
6	5	9	13	58
10	7	13	4	54
2	8	3	10	43
11	1	14	7	43
4	9	8	6	38
3	1	15	2	28
5	1	5	3	24
1	6	2	1	18

par la création de nouvelles formes urbaines (MUCEM, Cité de la Méditerranée, Tour Z. Hadid), signes de son nouvel élan métropolitain et de son ambition à être un pivot stratégique entre l'Europe et la Méditerranée.

2^e ville la plus cosmopolite de France, Strasbourg accueille, sur le périmètre de sa commune, 45 consulats en plus d'être le siège d'institutions majeures européennes, comme le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. « Strasbourg l'Européenne » vient ainsi briser l'alignement du classement sur la hiérarchie démographique des villes en décrochant une 5^e place.

A l'exception de Grenoble, les autres villes de taille moindre comme Aix-en-Provence, Brest et Rouen peinent à rivaliser sur les indicateurs de cette famille qui mesurent l'ouverture au monde et la dimension régionale, voire internationale d'une ville.

A titre d'exemple, l'activité aérienne de flux d'hommes et de marchandises demeure, très limitée dans ces villes.

Enfin, l'analyse des coefficients de corrélation révèle que cette famille est, sans grande surprise, particulièrement liée au thème 3 « Capital économique » mesurant le poids et l'attractivité économique des villes, avec des coefficients respectifs de 0,78 et 0,81. Ainsi, le degré d'ouverture au reste du monde et la capacité à s'intégrer dans des flux transnationaux résultent autant de processus historiques de long terme que d'orientations et de stratégies adoptées localement et qui permettent de maintenir ou développer ces critères d'avenir pour les villes aux ambitions régionales, européennes, voire internationales.

Qualité et cadre de vie

Synthèse

Argument de marketing territorial et de compétitivité urbaine, la qualité de vie en ville préoccupe de plus en plus les citoyens-usagers qui attendent de leur cadre de vie quotidien qu'il fournisse les conditions de leur épanouissement et de leur mieux-être social.

Polysémique par définition, le concept renvoie ainsi à différents aspects de la vie urbaine, comme les conditions matérielles d'existence, l'accès à des services et des équipements de toutes sortes, l'organisation d'activités dans l'agglomération, la participation citoyenne ou la place accordée à la nature en ville. Conditionnée par des facteurs objectifs, physico-morphologiques et socio-économiques, la mesure de la qualité de vie en milieu urbain dépend aussi de dimensions subjectives qui tiennent aux valeurs, perceptions et aspirations de chacun.

A l'écoute de ces attentes, dans le respect de leurs missions de service public, les collectivités territoriales élaborent donc sans relâche des programmes et des politiques pour aménager, transformer et entretenir le corps urbain.

Afin d'appréhender l'accessibilité, la durabilité, et le charme de chacune des villes de notre classement, 6 familles d'indicateurs thématiques ont été retenues. La 1^{re} « Transports collectifs et mobilités » décrit l'offre, la qualité et le coût des transports en commun.

La 2^e « Infrastructures urbaines » évalue la croissance urbaine et rend compte de la qualité et de la diversité du tissu urbain. La 3^e « Environnement » mesure la place donnée aux enjeux de développement durable dans le cadre de vie citadin et celle accordée à la nature en ville. La 4^e « Santé » s'intéresse à l'offre en termes de soins médicaux-sociaux de la ville et à leur accessibilité pour la population. La 5^e « Culture et loisirs » apprécie la qualité et la diversité des activités culturelles et de loisirs mises à disposition des citoyens. Enfin, la 6^e « Vie de la Cité » considère la structure des ménages, les interactions sociales et la participation civique à la vie communautaire.

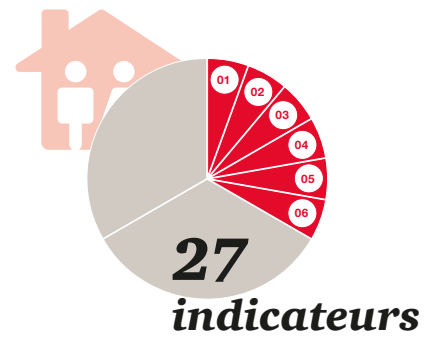
Leader dans les indicateurs relatifs à la qualité des infrastructures urbaines, à la santé et à l'environnement, Bordeaux est la ville offrant la meilleure qualité de vie selon nos critères avec un total 253 points. Malgré des résultats moyens dans le domaine de la santé, Lyon se positionne en 2^e

position derrière la capitale bordelaise, performance permise par une 3^e ou une 4^e position constante dans l'ensemble des autres critères de la qualité et du cadre de vie. Talonnant Bordeaux en matière d'offre et de qualité des infrastructures urbaines et en matière de durabilité environnementale, Nantes décroche la 3^e place avec 233 points, juste devant Strasbourg à 229 points.

5^e du classement, Aix-en-Provence fait de nouveau figure d'exception parmi les autres villes du sud de la France, qui se positionnent généralement en queue de classement des différentes familles d'indicateurs composant ce thème. Cette 5^e place aixoise s'explique par de belles performances dans la famille « Vie de la cité » où elle arrive en tête et une 2nde position dans la famille « Santé ». Malgré son offre culturelle et de loisirs largement supérieure aux autres villes, Paris se situe en milieu de ce classement, pâtissant de ses médiocres résultats dans le domaine de la santé.

Enfin, à l'exception de la famille « Santé » pour Brest et de la « Culture et loisirs » pour Nice, où elles se positionnent en milieu de tableau, Brest et Nice occupent le bas du classement pour toutes les autres familles de ce thème.





Résultats par famille

Transport et mobilités

Au cœur des déplacements quotidiens des habitants de la ville mais aussi des touristes de passage, les infrastructures de transport constituent souvent le premier contact physique d'une personne avec la ville, une manière de prendre la mesure de sa modernité, de sa fonctionnalité et de son dynamisme global. La facilité de déplacement dans une ville est ainsi souvent un facteur déterminant de localisation des hommes et des activités. C'est aujourd'hui moins la distance que l'on parcourt qui compte que le temps mis à la parcourir, mesure phare de la qualité de vie urbaine. Élément clé, l'accessibilité conditionne cet équilibre entre les territoires de la ville, garantissant à l'ensemble de la population urbaine, quel que soit son origine sociale ou son niveau de motricité, un passage d'une partie de la ville à l'autre, sans quoi la ville deviendrait génératrice

d'exclusion. Confronté à des logiques d'optimisation des coûts et de durabilité, transports et mobilités sont des axes majeurs de la politique urbaine. La ville moderne crée en effet les conditions de l'intermodalité, organisant et facilitant le passage d'un mode de transport à un autre, en fonction des besoins et des moments de la vie des citoyens et des entreprises.

Grâce à un réseau ferré développé, un usage fréquent des transports en commun dans les déplacements domicile-travail et un faible taux de congestion, Lille, avec un score de 42 points, s'impose en tête de la famille « Transports et mobilités ». Alors qu'apparaisaient en 1874 les premières lignes de tramway, Lille possède aujourd'hui un important réseau ferré de transports en commun qui s'étend sur plus de 67 km. Avec un tarif unitaire du

voyage de 1,50 euros et ses 32,2 % d'utilisateurs des transports en commun, elle se positionne à la troisième place du podium, derrière Lyon (36,3 %) et Paris où 64 % des déplacements domicile-travail s'effectuent en transports en commun.

Si Lyon et Paris obtiennent au sein de cette famille de meilleurs résultats sur l'usage des transports collectifs ; la fréquence et la durée moyenne des embouteillages modèrent leur performance dans ce classement. A l'inverse, parmi toutes les grandes villes pour lesquelles un indice de travail a été calculé par l'entreprise Tomtom, Lille est la ville où la circulation a été en moyenne la plus fluide en 2014. La qualité de la circulation automobile permet aussi à Nantes de se hisser à la 2^e position aux côtés de Lyon et Paris ex aequo.

	Tarif du ticket 1 voyage	Embouteillages automobiles	Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail	Longueur du réseau de transport public ferré	Score
Lille	6	10	13	13	42
Paris	1	2	15	15	33
Lyon	1	4	14	14	33
Nantes	6	9	9	9	33
Strasbourg	3	7	11	11	32
Toulouse	3	7	8	10	28
Marseille	14	1	6	7	28
Montpellier	6	6	3	12	27
Grenoble	6	ND	12	8	26
Bordeaux	6	3	6	6	21
Rennes	6	ND	10	3	19
Brest	13	ND	1	4	18
Aix-en-Provence	15	ND	2	1	18
Nice	6	4	4	2	16
Rouen	3	ND	5	5	13

Infrastructures urbaines

Élément constitutif de la morphologie urbaine, l'environnement et la qualité du bâti urbain participe à la définition de l'identité et du charme d'une ville. Hérité du passé ou résultat d'une politique urbaine volontariste, le prestige du patrimoine historique et l'état du parc de logements sont répertoriés au sein de cette famille « Infrastructures urbaines ». Mais au-delà de ces considérations esthétiques, la ville est d'abord un espace vécu et habité, un espace résidentiel plus ou moins accessible ou paupérisé. Mesurer la qualité et la diversité du tissu urbain français est donc l'objectif de cette seconde famille.

Avec le 2^e patrimoine historique de France derrière Paris et une politique de construction de logements très active, Bordeaux prend la tête de cette famille « Infrastructures urbaines ». La capitale bordelaise, haut lieu du commerce international au XVIII^e siècle, a récemment vu inscrire son « port de la Lune », d'une ampleur de 1 810 ha, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre d'« ensemble urbain exceptionnel ». Au-delà de ce patrimoine architectural d'exception, l'importance du budget de la ville consacré aux dépenses d'équipement explique sans doute cette offre de logement développée et la faible part de logements suroccupés sur le territoire communal.

Nantes, 2^e ville de cette famille, est exemplaire sur tous les critères constitutifs d'une ville aux infrastructures modernes et développées. Elle est, parmi les villes de son envergure, et devant Bordeaux, la ville avec la plus petite proportion de logements suroccupés. A l'image du projet de redéveloppement urbain de l'île de Nantes qui accueillera à terme 6 500 logements, 250 000 m² d'activités économiques et 140 000 m² d'équipements supplémentaires, la métropole nantaise dynamise son territoire métropolitain. Lutte contre la suroccupation et amélioration de l'accessibilité des infrastructures pour les personnes porteuses d'un handicap

moteur, Nantes facilite ainsi la vie de ses citoyens comme le prouve sa très bonne performance au baromètre établi par l'association des paralysés de France en 2013.

Aux coudes à coudes pour la 3^e place du classement, avec respectivement 51 et 50 points, Lille et Lyon montrent des signes de développement, quantitatifs et qualitatifs, de leurs infrastructures urbaines très positifs. Bénéficiant d'un patrimoine historique riche témoin de leurs passés et présents industriels, et d'une part de logements suroccupés avoisinant les 15 %, elles précèdent les villes du Sud-Est comme Nice, Marseille et Montpellier aux taux supérieurs à 20 %.

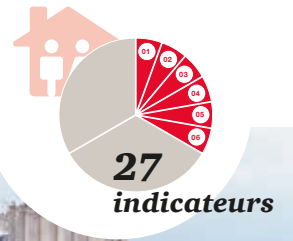
Strasbourg à 46 points et Toulouse, Rennes et Rouen à 43 points ex æquo, obtiennent des résultats plus irréguliers sur ces indicateurs. Notons cependant que Toulouse, reléguée à la 10^e position sur les dépenses d'investissement en équipement, est, en 2014, à la seconde collectivité pour la délivrance des autorisations de construction de logements, réponse à son solde migratoire largement positif. Avec un solde migratoire

négatif, et une faible part de logements suroccupés, Rennes n'est pas soumise au même impératif que les autres villes pour la densification de son parc de logement et connaît une expansion urbaine logiquement plus lente.

Avec 33 et 30 points, Grenoble et Montpellier se positionnent légèrement devant Paris, 12^e du classement à cette famille. Malgré un patrimoine historique sans commune mesure en France et dans le reste du monde, la rareté du logement dans la petite couronne et la relative inaccessibilité de ses infrastructures aux personnes à mobilité réduite sont à l'origine de cette relégation au bas du classement de cette famille.

Marseille et Nice qui clôturent ce classement pâtissent d'un taux de dépense par habitant relativement plus faible que dans les autres villes et d'une part importante de logements suroccupés. Ces proportions élevées sont très probablement liées aux caractéristiques socioéconomiques des deux communes. Marseille compte en effet dans son large périmètre communal 35 quartiers prioritaires dans lesquels vit environ un quart de sa population. La pression sur

	Dépenses d'équipement des villes/habitant	Offre de logement/habitant	Patrimoine historique du centre ville
Bordeaux	14	10	14
Nantes	11	13	6
Lille	15	11	11
Lyon	13	9	10
Strasbourg	10	15	12
Rennes	8	7	4
Toulouse	4	14	9
Rouen	12	8	13
Aix-en-Provence	9	6	8
Grenoble	5	5	2
Montpellier	2	12	5
Paris	7	2	15
Brest	6	3	1
Nice	3	4	3
Marseille	1	1	7



Accessibilité des infrastructures urbaines aux personnes handicapées	Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation	Score
8	12	58
12	13	55
9	5	51
11	7	50
3	6	46
10	14	43
6	10	43
1	9	43
ND	11	34
13	8	33
7	4	30
4	1	29
ND	15	25
5	2	17
2	3	14

le parc de logements marseillais est également accentuée par un solde migratoire positif. Nice est, pour sa part, marquée par la présence de foyers aux revenus moyens plus faibles que dans la plupart des autres villes de l'étude.

Antépénultième du classement, Brest est très fortement pénalisée par des signes de croissance urbaine plus modestes mais non révélateurs d'une pénurie de logement puisqu'elle obtient le plus faible taux de logements suroccupés, soit 4,5 %. Qui plus est, la capitale du Finistère voit sa performance pénalisée par l'indicateur relatif au « Patrimoine historique du centre-ville ».

Santé

Il existe au sein de territoires relativement homogènes comme les espaces urbains, d'importantes disparités dans le domaine de la santé. Prenant acte du vieillissement de la population et des attentes de la population en matière d'accès aux soins médico-sociaux, cette famille « Santé » s'attache à mesurer, de la manière la plus objective possible, la performance de chacune des villes dans ce domaine. **Contexte socio-économique et culturel, localisation et organisation de l'offre de soins, urbanisme et mobilité sont autant de facteurs liés au territoire de vie qui peuvent expliquer les inégalités de santé observées entre les villes.**

Premier enseignement du classement de cette famille, **la qualité de l'accès aux soins semble diminuer avec la taille de la ville.** En effet, les 5 villes les moins peuplées de notre échantillon totalisent toutes un score supérieur aux 5 villes les plus peuplées.

Avec un score de 49 points, pour la seconde fois dans ce thème, **Bordeaux arrive en première position et offre à ses habitants le meilleur accès aux soins possible. Favorisé par un ratio d'établissements de santé élevé par rapport à sa population totale et un taux de mortalité faible, Aix-en-Provence s'installe à la deuxième marche du podium.**

À la troisième place, Rouen compense son taux de mortalité élevé par une offre de soins locale, diversifiée, nombreuse et accessible, notamment pour les personnes âgées. La métropole rouennaise investit de manière notoire dans l'expansion et le développement du quartier de son CHU. En plus de la réorganisation récente de son hôpital, le pôle Rouen innovation santé s'est ainsi densifié pour accueillir des activités du secteur de la recherche et de la santé, à l'image du bâtiment « Seine Biopolis III » qui doit être achevé en 2016.

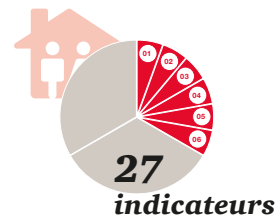
Derrière Rouen, 9 villes s'échelonnent entre 36 et 30 points.

Malgré de très bons résultats sur le nombre d'établissements de santé par habitant et le meilleur score d'accessibilité aux médecins généralistes, Lille est reléguée à la 6^e position du fait de son taux de mortalité globale, le plus élevé des villes du classement. De manière générale, les villes du Nord de la France sont marquées par les plus forts taux de mortalité globale.

Les villes les plus peuplées, Paris, Lyon et Marseille, occupent les dernières positions de notre classement. Lyon et Paris, malgré un taux de mortalité plutôt faible, pâtissent de la faible accessibilité aux personnels médicaux et aux établissements de soins offerte à leur population. Cette sous-performance est confirmée par leurs résultats à l'indice d'accessibilité aux médecins généralistes, témoignant de la grande saturation des services de soins dans ces villes.

Marseille, quant à elle, occupe cette place de fin de tableau pour cause de résultats moyens obtenus dans l'ensemble des indicateurs constituant cette famille « Santé ».

	Établissements de santé/habitant	Accessibilité des médecins généralistes	Établissements d'hébergement et médico-sociaux pour les personnes âgées/habitant	Indice comparatif de mortalité	Score
Bordeaux	14	13	15	7	49
Aix-en-Provence	15	11	8	11	45
Rouen	10	12	11	3	36
Strasbourg	8	14	9	4	35
Rennes	11	7	3	12	33
Nantes	9	3	13	8	33
Lille	12	15	5	1	33
Grenoble	1	4	14	13	32
Brest	13	9	7	2	31
Toulouse	6	6	4	14	30
Nice	7	5	12	6	30
Montpellier	4	10	1	10	25
Lyon	3	2	10	9	24
Marseille	5	8	6	5	24
Paris	2	1	2	15	20



Environnement

Parmi les critères mis en avant pour offrir une meilleure qualité de vie en ville, la présence des espaces verts de proximité, autrement dit de parcelles végétalisées, de parcs et de jardins publics facilement accessibles, est sans cesse invoquée. Longtemps perçue par beaucoup comme un espace hostile à la nature, voire un milieu anti-nature, les villes, face à l'inertie des Etats et grandes organisations internationales en matière de réponse aux grands défis climatiques du XXIe, apparaissent de plus en plus comme le nouvel échelon de gouvernance capable d'adopter des mesures locales en faveur de la préservation de l'environnement. Dans cette optique, cette famille « Environnement » compare la performance des villes dans la conduite de leurs missions de service public de gestion des déchets ou de préservation de la qualité de l'air. Participant à l'attractivité et au dynamisme d'une agglomération, la notoriété des parcs et jardins et la présence d'une trame végétale ample et continue sont sans cesse évoquées pour illustrer la qualité de vie au sein d'une ville. Espaces de détente et de récréation,

lieux de promenade et de découverte de la nature, ces « grains de verdure » à l'écart de l'agitation urbaine sont très prisés des citoyens.

Avec de très bonnes performances en matière de gestion et traitement des déchets municipaux et 17 m² d'espaces verts par habitant, Bordeaux réalise le meilleur score qui la place pour la 3^e fois en tête d'une famille de ce thème « Qualité et cadre de vie ». Dix jardins, dont un Parc floral de 33 hectares au nord de la commune, viennent ainsi sublimer patrimoine historique de la capitale girondine qui a par ailleurs entrepris depuis les années 2000 une vaste entreprise de réhabilitation des quais de la Garonne, privilégiant les aménagements « doux » et les espaces végétalisés.

Nantes et Rennes occupent les 2^e et 3^e places de notre classement, avec des scores respectifs de 42 et 40 points favorisés par des airs faiblement pollués, un nombre de m² d'espaces verts par habitant légèrement supérieur aux taux des autres villes et une gestion relativement efficace de ses déchets.

La nature est en proportion plus rare à Paris, ce qui la situe en 4^e position du classement, malgré sa première position en matière de gestion des déchets. Loin des idées reçues, Paris n'est d'ailleurs pas la ville où la qualité de l'air est la moins bonne. C'est en effet Aix-en-Provence qui prend la tête du palmarès établi à partir de l'indice ATMO. Elle totalise le nombre le plus important de jours où la qualité de l'air est mauvaise. Elle est néanmoins la troisième ville, après Strasbourg et Rennes, pour la place laissée et faite à la nature verte dans le tissu urbain.

Avec une gestion des déchets moins efficace que les autres villes et une faible part d'espaces verts au sein de la commune, Nice figure à la dernière position de ce classement.

	Taux de valorisation des déchets (%)	Tonnes de déchets collectés / an / habitant	Pollution de l'air	Espaces verts (en hectares) / habitant	Score
Bordeaux	14	12	12	14	52
Nantes	8	9	13	12	42
Rennes	9	7	14	10	40
Paris	15	6	9	8	38
Lille	10	15	3	7	35
Lyon	12	10	4	6	32
Toulouse	7	3	10	11	31
Grenoble	10	11	5	5	31
Aix-en-Provence	3	13	1	13	30
Montpellier	5	8	8	9	30
Rouen	2	14	11	1	28
Strasbourg	1	2	7	15	25
Brest	4	4	15	2	25
Marseille	13	5	2	3	23
Nice	6	1	6	4	17

Culture et loisirs

L'accès à la culture et aux loisirs est une caractéristique essentielle des environnements urbains. **Favorisant l'épanouissement et le mieux-être social, l'offre de loisirs culturels et sportifs participe notamment à la cohésion du corps social urbain. Les infrastructures mises à disposition des populations participent au rayonnement de la ville, régional voire national ou international, en lui conférant une image positive et dynamique susceptible d'attirer investissements, entreprises, populations et visiteurs.** De la programmation culturelle et artistique à la compétition que se livrent les grandes agglomérations pour accueillir des événements sportifs nationaux et internationaux, l'offre de loisirs est déterminante pour évaluer la vitalité d'une ville et la qualité du cadre de vie qu'elle offre à sa population. C'est la pratique de ces espaces récréatifs du quotidien que cette famille « Culture et loisirs » s'attache à mesurer, répertoriant aussi bien les lieux de lecture publics et les musées de France, les salles de spectacles et les sièges de cinéma que les licences sportives détenues par les 20-60 ans.

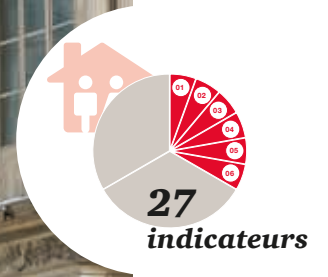
Sans surprise, Paris s'impose à la première place de ce classement grâce à son offre incomparable d'infrastructures culturelles et de loisirs. Et ce, malgré le fait que la pratique sportive licenciée y soit plus rare que partout ailleurs.

Si ce classement est directement corrélé à la taille de la population (coefficient de 0,76), on notera la percée de Strasbourg vers le haut du classement et la chute de Nantes vers le bas. 7^e ville la plus peuplée de l'échantillon, Strasbourg s'installe à la troisième marche du podium derrière Lyon, grâce à la pratique sportive importante de ses habitants et une offre d'infrastructures culturelles fournie et équilibrée. Lyon, avec ses 12 musées, 15 bibliothèques, 15 infrastructures du spectacle et plus de 18 000 fauteuils de cinémas apparaît comme la 2^e ville de France pour son potentiel culturel. En 5^e position, Marseille, capitale européenne de la culture en 2013, concentre sur son périmètre communal le plus grand nombre de « Musées de France » après Paris et propose un nombre équivalent d'infrastructures de spectacle qu'à Lyon.

Compte tenu de la taille de leur population, Bordeaux, Grenoble et Rouen prennent des places honorables, aux 8^e, 9^e et 12^e rangs du classement. La performance grenobloise s'explique par un nombre élevé de bibliothèques et un fort taux de sportifs licenciés - 15,2 %, soit la plus grande part ex æquo avec la ville de Nantes - favorisée par la proximité d'un cadre naturel de grande qualité entourant la cuve de Grenoble.

Riche de la présence de ses 9 musées exposant le « passé céramique » de la ville (Hôtel d'Hocqueville) ou la plus grande collection de ferronnerie ancienne au monde (musée Le Secq des Tournelles), Rouen se démarque des villes de son gabarit comme Brest ou Rennes qui ne comptent qu'un seul musée de France sur leur périmètre communal.

	Musées de France	Lieux de lecture publique	Cinémas
Paris	15	15	15
Lyon	12	12	14
Strasbourg	11	8	9
Toulouse	9	14	5
Marseille	14	4	12
Bordeaux	7	8	11
Grenoble	6	10	6
Lille	1	4	13
Nice	12	12	10
Rouen	9	3	8
Montpellier	5	4	7
Nantes	4	2	2
Aix-en-Provence	7	1	1
Rennes	1	11	3
Brest	1	7	4



Infrastructures de spectacle	Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)	Score
15	1	61
13	6	57
9	11	48
9	9	46
13	2	45
5	11	42
5	14	41
12	10	40
2	3	39
3	8	31
9	4	29
5	14	27
3	13	25
5	5	25
1	7	20



Vie de la cité

Les villes, espaces denses et densifiés, où tout se joue dans la proximité, sont des laboratoires du vivre-ensemble.

Dernière du thème « Qualité et cadre de vie », cette famille « Vie de la Cité » cherche à prendre le pouls de ce corps urbain et des hommes et des femmes qui l'animent et le font vivre. La ville peut en effet susciter des sentiments d'insécurité, d'exclusion ou d'abandon parmi certaines franges de sa population. Nos indicateurs visent donc à décrire succinctement pour chacune des villes la structure des ménages, la qualité des interactions sociales et la participation civique à la vie communautaire.

Pour la première fois de l'étude, **Aix-en-Provence arrive largement en tête d'un classement avec 68 points, obtenus grâce à de très bons et homogènes résultats tant dans les indicateurs de sécurité que sur les données visant à mesurer l'isolement social.** Aix-en-Provence détient en effet la plus petite part de personnes de plus de 75 ans vivant seules et un taux de monoparentalité relativement bas de 17,7 %.

	Taux de participation aux élections municipales et communautaires 2014 (%)	Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (%)
Aix-en-Provence	15	15
Rennes	7	14
Lyon	12	8
Montpellier	14	13
Nice	9	7
Strasbourg	2	12
Nantes	10	10
Grenoble	5	3
Marseille	8	11
Paris	13	1
Brest	3	6
Toulouse	4	9
Bordeaux	11	4
Rouen	6	5
Lillie	1	2

C'est également là que la participation électorale aux élections municipales et communautaires de 2014 a été la plus élevée.

Rennes devance Aix-en-Provence sur l'intégralité des indicateurs de cette famille, exceptées sur la participation aux élections et des effectifs de police municipale où la capitale bretonne arrive en dernière position. Ces deux moindres performances expliquent sa deuxième place au classement général de cette famille. Il n'y a pas de corrélation linéaire entre les effectifs de police municipale et les faits de délinquance constatés par ville. On trouve au contraire une variété de cas de figures.

Certaines villes comme Lille ou Rouen cumulent de forts pourcentages de faits de délinquance constatés et des effectifs de police municipale élevés. A l'inverse, Brest et Rennes ont à la fois des taux de délinquance et des effectifs de police municipale faibles. Enfin, dernier cas de figure, Strasbourg qui compte un taux de délinquance faible et une police municipale plutôt développée.

Avec 51 et 47 points, Lyon et Montpellier occupent les 3^e et 4^e places de ce classement. Les deux villes ont des taux de participation civiques locaux plutôt élevés. Si Montpellier compte peu de personnes de plus de 75 ans vivant seules, elle est néanmoins particulièrement marquée par la structure monoparentale de ses ménages. Lyon affiche un profil sur ces deux critères presque inversé, avec un isolement des personnes âgées plus marqué, mais une monoparentalité très faible.

Enfin, cumulant des forts taux de monoparentalité et d'isolement social, Lille et Rouen occupent les dernières positions de ce classement.

Part des familles monoparentales (%)	Nombre de faits de délinquance constatée / habitant	Effectif police municipale / habitant	Score
12	12	14	68
15	15	3	54
14	4	13	51
2	10	8	47
6	8	15	45
5	13	11	43
12	7	4	43
11	5	12	36
1	9	7	36
10	11	1	36
9	14	1	33
7	6	6	32
8	3	5	31
3	2	10	26
3	1	9	16

Capital économique

Synthèse

Les villes retenues dans le cadre de cette étude abritent principalement des fonctions de tertiaire supérieur, elles deviennent ainsi progressivement des métropoles régionales, organisant et structurant les territoires attenants. Concentrant les services nécessaires au développement des entreprises, drainant dans leur sphère d'influence les populations actives des communes relevant de leur aire urbaine, le poids et l'attractivité de ces villes sont dus à l'addition d'un pouvoir administratif régional, à des activités économiques diversifiées – notamment tertiaires –, à leur rôle de centre des réseaux de transport et à l'existence de stratégies politiques et entrepreneuriales favorisant les activités innovantes. **Villes d'interfaces, d'échanges et de contacts, bases productives et marchés de consommation, elles offrent aux entreprises la proximité d'une main d'œuvre locale bien formée, l'opportunité de réaliser des économies d'échelle et l'émulation propre à une concentration de métiers et de savoir-faire.** Condition du « bonheur de la cité » selon Platon dans *La République*, le dynamisme économique de la ville, soit sa capacité à produire des richesses, est à la base de l'épanouissement de ses habitants. De fait, la qualité de vie générée par l'espace urbain, commentée dans la seconde partie de notre étude, est en grande partie liée à cette capacité de la ville à générer ces flux matériels (hommes et marchandises) et immatériels (données, informations, décisions) constitutifs de nos économies mondialisées.

Dès lors, à une époque où la concurrence fait rage pour attirer hommes et activités, la puissance économique d'une ville se mesure tout autant par le nombre d'entreprises qui composent et animent le tissu urbain, que par la qualité de sa main d'œuvre locale ou le coût d'installation d'une activité ou d'un ménage. C'est ce que s'attache à mesurer cette troisième et dernière partie de notre étude visant à comparer les villes cœur des métropoles et futures métropoles françaises.

Le thème « Capital économique » a pour objectifs d'élaborer une photographie de la santé économique des villes et de rendre compte des stratégies de démarcation mises en œuvre localement pour permettre aux métropoles de consolider leur leadership régional de manière durable. Mettant en valeur les atouts économiques propres aux économies urbaines, il mesure des indicateurs organisés en 4 familles différentes.

La 1^{re} famille, « Poids économique », mesure des indicateurs fondamentaux qui permettent de situer le poids économique d'une ville et de mettre en avant la dimension tertiaire de son économie. La 2^e famille, « Attractivité économique et innovation », se penche sur la dimension urbaine de l'économie en évaluant aussi bien sa capacité à attirer et à concentrer des activités qu'à faire émerger de nouvelles entreprises ou idées. La 3^e famille, « Travail et emploi », caractérise la qualité et la fluidité du marché du travail. Objet de très forte concurrence pour attirer les hommes et les investissements, la dernière famille de ce thème, « Coût de la vie », estime le coût d'opportunité pour les ménages de s'installer dans la ville en prenant en compte des dépenses de la vie quotidienne.

Sans surprise, Paris arrive en tête du classement général de ce thème, avec une avance sur Lyon néanmoins moins marquée que pour le thème « Potentiel et connexion au monde ». Cette performance est liée à son poids économique et à la qualité de sa main d'œuvre locale.

Avec 197 points, Lyon reproduit le modèle parisien qu'elle concurrence de près sur les indicateurs relatifs à la qualité du marché du travail local et au poids économique. Elle devance même la capitale sur le plan de l'attractivité économique, Paris étant pénalisée par un taux de création d'entreprises relativement faible et un solde apparent de population négatif.

Derrière ce duo de tête, Toulouse et Bordeaux sont relativement isolées en 3^e et

4^e positions de ce classement général, obtenant respectivement 183 et 149 points. Avec la seconde plus grande proportion de cadres des fonctions métropolitaines et la part la plus importante de PIB dans le PIB régional respectif, Toulouse s'affirme comme une métropole régionale d'envergure, tirant profit de son faible coût de la vie relativement à toutes les autres villes de son gabarit.

A 5 points d'écart, Nantes, puis Grenoble, se disputent la 5^e position. Grenoble confirme ainsi son statut de métropole d'avenir en obtenant de très bons résultats sur les indicateurs de travail et d'emploi, prenant à nouveau une large avance – comme dans le domaine du capital intellectuel – sur les autres villes de son groupe.

7 villes se regroupent ensuite entre les 7^e et 13^e positions du classement, séparées par seulement 8 points d'écart. Il s'agit dans l'ordre de Strasbourg, Lille, Rouen, Rennes, Aix-en-Provence, Nice puis Marseille. Ainsi, quelle que soit leur dimension, les métropoles du Sud de la France sont en moyenne moins performantes dans l'ensemble des critères économiques retenus dans le cadre de cette étude.

Montpellier, fortement pénalisée par les taux d'emploi et de population active les plus faibles de l'échantillon et par le retard de développement de son économie de services arrive avant dernière de ce classement avec 100 points, devant Brest avec 80 points. Elle montre cependant des signes d'attractivité du territoire très positifs avec une 1^{re} place au taux de création d'entreprises et une 2nd position à la mesure de la croissance urbaine. Il ne faudrait donc pas négliger le potentiel de cette ville en pleine explosion démographique et qui fait face à des enjeux d'insertion professionnelle importants. Plus préservée par le chômage et un coût de la vie moindre, Brest se révèle pourtant moins dynamique sur le plan économique que les autres villes.

Résultats par famille

Poids économique

La puissance et le poids économiques d'une ville étant difficilement dissociables de son poids démographique ou de la taille de son périmètre communal, cette famille d'indicateurs considère volontairement des indicateurs en volume (nombre d'entreprises, volume de PIB...), par opposition au reste de l'étude où les indicateurs sont le plus souvent pondérés en fonction de la population.

Pour en mesurer le « poids économique », rendre compte de la diversité des villes et de leur leadership territorial à travers leur zone d'influence économique, plusieurs indicateurs sont ainsi privilégiés : la mesure du PIB de la ville dans le PIB régional, le nombre d'entreprises implantées dans l'espace urbain et la part de l'économie de service dans l'économie locale, indicateurs visant à rendre compte du dynamisme économique spécifique aux territoires urbains.

Avec près de 370 000 entreprises implantées dans son périmètre, et une économie dépendant à plus de 80 % du secteur tertiaire, Paris, avec son score de 56 points, est sans surprise la ville française dont le poids économique est le plus important.

Elle est également la plus grande aire urbaine de France avec ses 1 797 communes dites « monopolarisées » selon la terminologie INSEE. En effet, plus de 40 % de la population résidente de ces communes travaille à Paris. Paris est ainsi à la tête de tous les classements de cette famille, excepté pour la part du PIB de la ville dans le PIB régional, où elle arrive en 4^e position. Cette dernière performance s'explique par l'échelle communale retenue dans cette étude, les centres de pouvoirs économiques, industriels et financiers parisiens étant essentiellement situés en périphérie de la ville, la Défense étant l'exemple le plus connu.

En 2^e position, Lyon à 50 points, 2^e aire urbaine française et 3^e ville accueillant le plus d'entreprises derrière Marseille. L'ancienne capitale des Gaules bénéficie depuis l'antiquité de sa position de carrefour stratégique et a ainsi pu asseoir et développer ses activités économiques et commerciales dans le temps long. La troisième position bordelaise s'explique par des résultats homogènes dans l'ensemble des indicateurs, significatifs d'un très fort dynamisme local pour cette ville malgré une population communale relativement peu nombreuse par rapport aux autres villes de l'échantillon.

Sur le même modèle que Bordeaux, Lille, 10^e ville en taille de population, participe à hauteur de 39 % du PIB régional du Nord Pas de Calais, un chiffre généré par une économie constituée à 75 % par des entreprises du secteur tertiaire. Elle se positionne ainsi

	Part du PIB dans le PIB régional	Centralité du pôle d'emploi	Entreprises	Part des services dans l'économie locale	Score
Paris	11	15	15	15	56
Lyon	10	14	13	13	50
Bordeaux	13	10	10	12	45
Toulouse	15	13	11	5	44
Lille	14	6	6	14	40
Strasbourg	12	11	7	8	38
Rouen	9	12	2	10	33
Nantes	6	4	8	10	28
Rennes	7	8	3	8	26
Nice	3	7	12	4	26
Marseille	5	2	14	3	24
Montpellier	7	5	9	1	22
Grenoble	1	9	4	6	20
Aix-en-Provence	4	2	5	7	18
Brest	1	1	1	1	4

5^e du classement avec 40 points derrière Toulouse qui est à l'origine de près de 45 % du PIB de la région Midi-Pyrénées, bénéficiant ainsi du moteur économique puissant qu'est Airbus.

Enseignement majeur de cette première famille : l'envergure économique des villes n'est pas parfaitement corrélée à la taille de leur population, à l'image des villes de Bordeaux et Lille ou encore de Rouen, plus petite ville de l'échantillon, qui figure à la 7^e position de ce classement.

La performance rouennaise est renforcée par le fait qu'à l'exception du seul indicateur en volume mesurant le nombre d'entreprises, Rouen se positionne toujours dans les 5 premières places des classements par indicateur.

Le leadership économique de Rouen s'explique en grande partie par sa localisation stratégique en fond d'estuaire, par le dynamisme de son grand port maritime, HAROPA, et sa proximité avec les bassins de consommation de l'Ile de France, de Londres et du Bénélux.

La 11^e position de Marseille n'est pas significative de son véritable poids économique pour deux raisons principales. En effet, la proximité et donc la concurrence d'Aix-en-Provence joue dans la part laissée à Marseille dans la production de PIB par rapport au PIB régional. De plus, avec une superficie communale très étendue, la ville de Marseille, moins « émietlée » administrativement que les autres villes, compte moins de communes périphériques dans son aire urbaine d'influence.

L'indicateur de centralité du pôle d'emploi est donc moins révélateur pour Marseille. La ville phocéenne est néanmoins marquée par une économie de service peu développée, comme le confirment les indicateurs de travail et d'emploi mesurés dans la 3^e famille de ce thème.

A l'exception de Brest en fin de classement, Strasbourg, Rouen, Nantes et Rennes se positionnent toutes de manière plus favorable que leurs homologues du sud de la France, comme Nice, Grenoble, Montpellier ou Aix-en-Provence, marquées par des activités économiques moins tertiaisées et spatialement moins concentrées dans le périmètre communal des villes, échelle retenue dans le cadre de cette étude.

Attractivité économique et innovation

La concentration des activités économiques au cœur du tissu urbain est à la source d'externalités positives et d'économies d'échelle dont profitent les entreprises. Mettant en place des stratégies territoriales pour développer leur attractivité (fiscalité, pôles de compétitivité, facilité d'installation...), les villes se présentent de plus en plus comme des acteurs économiques majeurs permettant et favorisant l'innovation économique. Lieux de localisation privilégiés pour les entreprises, grandes ou petites, elles se veulent particulièrement attractives pour les jeunes entreprises, les start-ups, mais également pour une large gamme de services souhaitant se développer dans un environnement dense où la demande est potentiellement forte. Ces derniers bénéficient de la proximité d'autres entreprises pour partager des coûts d'exploitation ou échanger des savoirs et compétences. L'intensité de ce cercle vertueux entre attractivité et innovation économique particulièrement propice dans les environnements urbains varie d'une ville à une autre.

La 2nde famille « Attractivité économique et innovation » s'attache donc à mesurer cette intensité et à comparer les efforts de développement économique entrepris par les villes. A cet égard, elle mesure des indicateurs spécifiques à l'innovation économique comme le taux de création d'entreprises ou le montant des fonds levés par les start-ups dans le cadre de l'initiative *Métropoles French Tech*, et des indicateurs renseignant le degré d'attractivité de la métropole comme le solde migratoire ou le montant de la cotisation foncière des entreprises. Cette famille permet ainsi de mettre en valeur la dimension urbaine de l'économie des métropoles qui agissent comme de véritables catalyseurs de croissance et d'innovation pour leur région.

Avec un total de plus de 50 points chacune, les 4 métropoles françaises selon les critères retenus sont dans l'ordre : Lyon, Paris, Toulouse et Bordeaux. La tête de classement est donc constituée des mêmes villes que pour la famille précédente... mais dans un ordre différent.



	Création d'entreprises
Lyon	8
Paris	1
Toulouse	13
Bordeaux	14
Marseille	5
Montpellier	15
Nantes	12
Lille	11
Strasbourg	9
Grenoble	6
Aix-en-Provence	3
Nice	6
Rennes	9
Rouen	2
Brest	4

Si Lyon prend la tête du classement avec 59 points à seulement 3 points devant Paris, cette avance est à nuancer du fait que Paris est pénalisé par son faible score à la création d'entreprises. En effet, si la capitale concentre entre 6 à 70 fois plus d'entreprises que les autres villes de l'échantillon, elle pâtit néanmoins pour le taux d'entreprises créées du mode de calcul de cet indicateur, celui-ci rapportant le nombre d'entreprises créées en un an au nombre total d'entreprises de la commune. Ce classement révèle néanmoins que d'un point de vue strictement qualitatif et proportionnellement à sa taille, Lyon, avec ses 5 pôles de compétitivité, un taux de création d'entreprises de 16,4 % et un solde migratoire apparent positif, est une ville aussi attractive et innovante que Paris, confirmant sa position mesurée par l'Innovation *Cities Global Index*⁶ de 10^e ville la plus innovante d'Europe et 2nde de France après Paris.

Mis à part son faible taux de création d'entreprises en valeur absolue et un solde migratoire apparent négatif, Paris domine l'ensemble des autres indicateurs de la famille.

Trois villes du Sud de la France se distinguent ensuite par leur attractivité démographique et leurs taux très élevés et

de création d'entreprises. A 3 points d'écart autour de la 3^e place du podium, Toulouse et Bordeaux, dont le poids économique avait déjà été remarqué précédemment, affirment de nouveau leur potentiel économique. Montpellier enfin, avec le plus fort taux de création d'entreprises et la seconde plus forte attractivité de population occupe la 6^e place de ce classement. Bien qu'en croissance, le dynamisme montpelliérain est cependant ralenti par un taux de fiscalité appliqué aux entreprises moins avantageux et une levée de fonds des start-ups en volume encore modeste.

11^e ville la plus innovante d'Europe et 3^e française, Marseille occupe la 5^e position de notre classement et apparaît comme une ville attractive en termes de population, mais où la création d'entreprises est légèrement moins dynamique que les autres villes motrices du Sud et Sud-Ouest de la France. Avec un taux de cotisation foncière des entreprises avoisinant les 33 %, Marseille fait partie des villes où la fiscalité locale est élevée.

Nantes et Lille se positionnent ensuite ex-aequo à la 7^e place du classement. Bien que moins avantagée par la croissance démographique, ces dernières - auxquelles s'ajoute Strasbourg - ont des taux de création d'entreprises élevés et

comptent plusieurs pôles de compétitivité sur leurs territoires. A l'exception de Nice, seule ville du Sud de la France au taux migratoire apparent négatif, le reste du classement est constitué par les villes les plus petites en taille de population.

Grenoble bénéficie d'un terreau de start-ups très dynamique à l'image des 70 millions d'euros de fonds investis par les entreprises du secteur numérique âgées de 5 à 10 ans entre 2011 et 2013, soit le 2nd plus grand montant derrière Paris. Ce chiffre est indissociable du positionnement stratégique de Grenoble - comme remarqué dans la première partie de cette étude de Grenoble - comme pôle de recherche scientifique d'excellence.

La capitale alpine occupe ainsi la 10^e place du classement et précède dans l'ordre, Aix-en-Provence, Nice, Rennes, Rouen regroupées entre 35 et 28 points. Brest avec 15 points se classe dernière du classement.

(6) La description de cet indicateur Innovation Cities Global Index est détaillée dans l'annexe méthodologique.

Solde migratoire apparent	Pôles de compétitivité	Cotisation Foncière des Entreprises	Environnement entrepreneurial	Innovation Cities Global Index	Score
11	14	11	3	12	59
1	15	15	11	13	56
15	10	4	5	8	55
13	6	2	8	9	52
12	10	5	6	11	49
14	6	1	4	6	46
7	10	7	2	7	45
5	13	3	9	4	45
3	6	13	ND	10	41
6	6	6	10	1	35
10	1	12	6	ND	32
8	1	9	ND	5	29
4	1	10	1	3	28
9	1	14	ND	3	28
2	1	8	ND	ND	15

Travail et emploi

Aux externalités positives d'apprentissage et de partage engendrées par la proximité des entreprises en milieu urbain s'additionne un troisième type d'externalités « marshalliennes⁷ » spécifiques au marché du travail. En effet selon Marshall, les villes permettent un meilleur « matching » ou appariement des emplois et des compétences par rapport aux besoins des entreprises vis-à-vis du marché du travail, en augmentant les opportunités d'emploi et en multipliant les profils des demandeurs d'emploi potentiellement employables. **Si la fluidité et l'équilibre du marché du travail sont des conditions nécessaires au bon développement de toute ville, la dimension de métropole**

Dans le cadre de cette troisième famille, l'état du marché du travail local est évalué à l'aune de trois indicateurs de chômage et d'emploi : la population active parmi les personnes en âge de travailler, le taux d'emploi, c'est-à-dire les personnes qui parmi cette population active ont réellement un emploi et enfin, le taux de chômage de longue durée (de plus d'un an). A ceux-ci, s'ajoute la mesure de la proportion de cadres des fonctions métropolitaines qui permet de caractériser la qualité de l'offre de travail dans chaque ville et de les confronter à leur ambition métropolitaine.

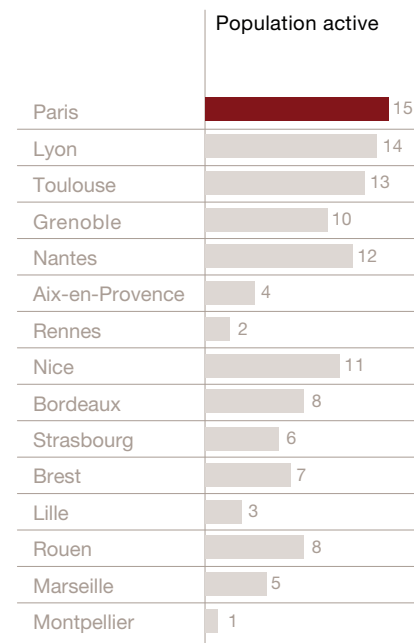
Avec les taux de population active et d'emploi les plus élevés, Paris, où 1 actif sur 4 a le statut de cadre des fonctions métropolitaines, se distingue des autres métropoles françaises tant par le dynamisme de son marché du travail que par sa spécialisation dans l'emploi très qualifié. Elle occupe ainsi logiquement la tête du classement « Travail et Emploi » avec un score de 58 points. Avec 25 % de cadre

régionale s'acquiert par la présence d'une main d'œuvre très qualifiée et spécialisée dans des fonctions dites métropolitaines », définies entre autres, par les groupes « conception/recherche », « prestations intellectuelles », « commerce interentreprises », « gestion », et « culture/loisirs » de la nomenclature Insee des professions et catégories professionnelles. Cette vision se rapproche du concept de *ville globale* (Sassen, *The Global City*, 1992), selon lequel les fonctions de direction et de commandement des grandes firmes se concentrent dans ces villes-centres pour faciliter la gestion d'une économie mondialisée de plus en plus complexe.

des fonctions métropolitaines, soit plus de 10 points de pourcentage de plus que Toulouse, seconde ville française sur ce critère, Paris centralise des fonctions et activités de direction lui attribuant une envergure internationale et la hissant au rang des grandes métropoles mondiales.

Elle est suivie de très près par Lyon qui totalise 55 points. Malgré une part nettement moins significative de cadres des fonctions métropolitaines que Paris, la ville rhodanienne connaît le taux de chômage de longue durée le plus faible de l'échantillon et se positionne seconde sur le reste des indicateurs.

Entre 43 et 40 points, Toulouse, Grenoble et Nantes constituent un second groupe de villes très dynamiques sur le critère de l'emploi. Toulouse, dont le potentiel intellectuel avait été souligné dans la première partie de l'étude, se trouve être la 2nde ville de France où la proportion de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi est la plus élevée. Elle est en revanche plus touchée par le chômage de longue durée qu'une



ville comme Grenoble, cette dernière obtenant des résultats plus homogènes sur l'ensemble des critères.

Si Nantes n'obtient que la 9^e place pour sa proportion de cadres relevant des fonctions métropolitaines, ses taux de population active et d'emploi avoisinant respectivement 71 % et 78 % lui permettent de se hisser à la 5^e place du classement de cette famille.

En 6^e, Aix-en-Provence présente un profil atypique. La situation de l'emploi y apparaît en effet double : elle bénéficie d'une part de presque 14 % de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi - soit la 3^e proportion de France, devant une ville comme Lyon notamment - et d'un taux de chômage de longue durée faible ; et pâtit d'autre part de taux de population active et d'emploi relativement moyens.

Nice, Rennes et Bordeaux sont ensuite regroupées entre 32 et 29 points. Nice et Rennes arrivent ainsi 7^e ex-aequo mais avec des caractéristiques différentes de marchés locaux du travail et d'emploi. Si

Emploi des 25-54 ans	Chômeurs de longue durée	Cadres des fonctions métropolitaines	Score
15	13	15	58
14	15	12	55
10	6	14	43
12	9	11	42
13	8	7	40
8	12	13	37
11	13	6	32
7	11	3	32
8	9	4	29
3	4	9	22
6	7	2	22
4	2	10	19
5	5	1	19
2	1	5	13
1	2	8	12

Nice est ralentie par la 3^e proportion la plus faible de cadres des fonctions métropolitaines, elle est cependant vitalisée par une population active de l'ordre des 70 % et un chômage de longue durée plutôt faible. En revanche, Rennes ne compte que 65 % d'actifs parmi la population en âge de travailler sur son territoire, soit la seconde plus faible proportion de l'échantillon de villes.

Le reste du classement est constitué de 3 binômes de villes aux scores très proches : Strasbourg et Brest avec 22 points de score, Lille et Rouen à 19 points et enfin, Marseille et Montpellier à respectivement 13 et 12 points, dernières de ce classement et très significativement exposées au chômage.



(7) Externalités associées aux théories de l'économiste néoclassique Alfred Marshall (1842-1924).

Coût de la vie

Si certaines villes offrent une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à un certain nombre de services et d'activités ou de plus grands débouchés économiques, les écarts de coûts de la vie quotidienne sont parfois significatifs d'une ville à l'autre. Cette dernière partie de notre étude vise ainsi à mesurer les coûts liés au fonctionnement de la ville ou entraînés par sa popularité. Pour se rapprocher de la situation réelle et tenter d'évaluer objectivement le coût de la vie au sein d'une ville pour la population qui s'y trouve, les indicateurs du coût de la vie sont combinés à un indicateur de revenu de la population mesurant le salaire net imposable moyen annuel par foyer fiscal de la métropole.

Les indicateurs retenus prennent principalement en compte les coûts liés à l'habitation et à la mobilité, qui constituent les deux principaux domaines où des variations significatives existent entre les villes de notre échantillon.

Ainsi, au prix médian par ville du m² des appartements anciens établi par les notaires de France, s'ajoute deux coûts dont les montants sont définis par les collectivités locales : le coût de stationnement sur voirie dans le centre, intéressant pour son caractère symbolique de tarif d'accès au centre-ville et la taxe d'habitation qui constitue l'une des rares taxes françaises variant d'une commune à l'autre, son montant étant en partie déterminé par le gouvernement local.

La présence d'un coefficient de corrélation négatif liant la taille de la population d'une ville et le coût de la vie confirme l'idée assez intuitive que les villes accueillant le plus d'habitants et où la pression de la demande est donc plus forte, sont également les villes où la vie est la plus chère. Qui plus est, le meilleur exemple étant Paris, le niveau de revenu des habitants vient généralement contrebalancer le coût élevé de la vie dans les grandes métropoles.

L'analyse des coefficients de corrélation permet également de révéler un indice de corrélation négatif significatif (-0,53) entre le développement du réseau de transport en commun et le coût de la vie au sein d'une ville. Comme déjà souligné lors de la famille consacrée aux transports en commun, ces derniers constituent de bons révélateurs de la qualité générale du cadre de vie offert par une ville. Au niveau plus micro et à titre d'exemple, la proximité et l'accès à un réseau de transports collectifs développé ont tendance à faire évoluer à la hausse les prix de l'immobilier.

Avec un prix au m² médian des appartements anciens de la commune calculé par les notaires de France environnant les 2 190 euros, le plus faible coût de stationnement sur voirie dans le centre-ville (1,40 euros/heure) et une taxe d'habitation faible, Rouen, qui abrite la 8^e population la plus aisée de l'échantillon de métropoles, est la ville où le coût de la vie est le moins cher.

2^e de ce classement avec 40 points de score, Toulouse constitue la preuve que la dimension d'une ville n'est pas une explication suffisante à son caractère

onéreux. Le coût de la vie toulousain s'explique par une taxe d'habitation de moitié inférieure au taux de Lille, le plus élevé parmi toutes les villes retenues. Le prix du stationnement sur voirie est également moins cher que dans la plupart des autres villes de l'échantillon.

Brest, Grenoble et Aix-en-Provence occupent les 3^e, 4^e, et 5^e positions de ce classement mais pour des raisons diverses, voire opposées. Si Brest est une ville très peu chère et abrite la population aux revenus les plus faibles parmi les villes comparées dans cette étude, Aix-en-Provence est au contraire caractérisée par ses coûts de vie élevés. Elle pâtit ainsi du prix du m² des appartements anciens le plus élevé derrière Paris, mais bénéficie d'une taxe d'habitation faible et de la 2^e population la plus aisée de l'échantillon. Grenoble, quant à elle, obtient des résultats dans la moyenne haute pour l'ensemble des critères, incarnant ainsi un certain équilibre. La ville grenobloise détient également le 2nd prix du m² des appartements anciens les plus bas.

Aux 6^e et 7^e positions du classement se suivent Lyon et Paris aux profils

	Prix au m ² médian des appartements anciens	Prix d'1h de stationnement sur voirie dans le centre ville	Taxe d'habitation
Rouen	13	14	8
Toulouse	7	11	14
Brest	15	11	12
Grenoble	14	5	9
Aix-en-Provence	2	5	13
Lyon	4	5	11
Paris	1	1	15
Nice	3	15	10
Rennes	12	5	7
Marseille	11	11	2
Nantes	9	2	4
Bordeaux	5	2	5
Strasbourg	10	4	3
Montpellier	7	5	6
Lille	6	5	1

similaires, dont Paris est emblématique avec des coûts, certes de logement et de stationnement les plus chers mais en contrepartie, des taux de taxe d'habitation les plus faibles et des populations au niveau de vie le plus aisé de l'échantillon retenu.

Finalement, les villes les plus chères par rapport à leur population sont les villes de taille moyenne en termes de population. C'est en effet à Lille, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux que le coût de la vie est le plus élevé relativement aux populations qui les constituent. Leur situation intermédiaire peut engendrer deux cas de figures plutôt défavorables pour le coût de la vie. A Bordeaux, le niveau de richesse des habitants n'est ainsi pas totalement à la hauteur du coût de la vie important ; et à Montpellier ou à Strasbourg, la présence d'une population moins aisée n'est pas atténuée par un coût de la vie plus faible comme dans le cas de Brest. Lille enfin, avec la taxe d'habitation la plus élevée des villes et des résultats médiocres dans le reste des indicateurs, est la ville où le coût de la vie pèse proportionnellement le plus sur la population.



Salaire	Score
8	43
9	41
1	39
10	38
14	34
13	33
15	32
3	31
6	30
5	29
12	27
11	23
4	21
2	20
6	18



Conclusion

A l'issue d'une comparaison détaillée sur 60 indicateurs qui évaluent l'ouverture et la connexion au monde, la qualité de cadre de vie et les atouts économiques des villes cœur des métropoles et futures métropoles françaises, se dégagent deux enseignements majeurs.

Le premier est lié à la régularité des classements par thèmes révélant une interdépendance significative entre nos trois grands critères d'évaluation. Sans surprise et sans préjuger du sens de la relation de cause à effet - à quelques exceptions près - les villes offrant les meilleurs cadres de vie sont des villes connectées au reste du monde, animées par une population dynamique et aux atouts économiques diversifiés. Dès lors, c'est véritablement l'articulation et le cumul de l'ensemble de ces facettes qui rendent l'environnement urbain de ces villes cœur de métropoles attractif. **C'est en dépassant une recherche de performance stérile et complexe sur des objectifs isolés de croissance -urbaine, démographique ou économique- que les métropoles renforcent le plus efficacement et durablement leur compétitivité.**

Malgré l'homogénéité des environnements urbains retenus dans le cadre de cette étude par rapport au reste du territoire français, justifiant par ailleurs leur ambition métropolitaine commune, **l'étude permet de distinguer différents profils de métropoles, ou différents stades d'affirmation métropolitaine.** C'est là le second grand enseignement que notre étude met en avant. **A l'image des moteurs lyonnais et parisiens, notre Hexagone est ainsi structuré par des métropoles d'avenir prometteuses et diverses, de mieux en mieux armées pour affronter la concurrence territoriale et capables de s'inscrire et de peser toujours plus au sein du maillage de villes européennes de premier plan.** Marquées par un véritable « retour ⁸ » tant dans la sphère économique que sur le plan de la gouvernance politique, ces métropoles ont d'autant plus intérêt à tourner leur ambition vers le reste de l'Europe que les institutions de l'U.E s'efforcent depuis peu à la mise en place d'une véritable politique urbaine intégrée à l'échelle européenne.

(8) Patrick Le Galès, *Le retour des villes européennes*, 2011.



Annexes

Méthodologie et limites

Collecte de données

Échantillon

Les villes retenues pour notre étude sont celles qui ont - ou sont en cours - d'obtenir le statut de métropole tel que défini dans la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, à savoir: Nice, Lyon, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier, Aix-Marseille et Paris.

Échelle

Dans cette première édition, **la commune est l'échelon de collecte et d'analyse des données le plus fréquemment retenu**. Néanmoins, pour certains indicateurs, afin de gagner en précision d'analyse et/ou pour faciliter le recueil des données, un périmètre différent a parfois été adopté. Pour exemples, les indicateurs liés à l'éducation ou à l'enseignement supérieur sont construits à l'échelle de l'académie et le taux de criminalité mesuré à l'échelle de la circonscription.

Sources et dates des données recueillies

Les sources privilégiées dans le cadre de cette étude sont essentiellement issues de bases de données institutionnelles françaises comme européennes (Eurostat, Insee, data.gouv, sites des collectivités et organismes publics...) ou certifiées par des organismes publics officiels comme dans le cas des labels (French Tech, Villes Internet...).

Certaines données proviennent de bases institutionnelles actualisées en temps réel (données relatives à la santé, ou à la culture). Pour les autres, et à partir de 2010, la date la plus récente de collecte a toujours été privilégiée. Les dates précises des données mesurées par chaque indicateur sont indiquées dans l'Index des indicateurs.

Indicateurs

La sélection et hiérarchisation des indicateurs est régie par les principes suivants.

- La priorité a d'abord été donnée aux indicateurs retenus dans le cadre de l'étude PwC *Cities of Opportunities* (CoO).
- Certains indicateurs CoO ont par ailleurs pu être adaptés pour répondre aux enjeux et au contexte des métropoles françaises.
- D'autres indicateurs CoO, composites et difficiles à reconstituer ou non adaptés à l'échelle des métropoles françaises, ont été remplacés par des indicateurs délivrant le même niveau d'information.
- D'autres encore ont fait l'objet d'un retraitement PwC pour gagner en précision et rendre l'analyse plus robuste.
- Enfin, certains indicateurs quantitatifs ont fait l'objet d'une pondération pour mesurer de manière plus précise la performance des villes relativement à leur taille. La pondération a été établie en fonction de la population de la commune⁹.

Scores et classements

A partir de la base de données réalisée par notre équipe, un tableau de score par indicateur a été établi. Les scores sont compris entre 1 et 15, la ville ayant la meilleure performance par indicateur obtenant le score le plus élevé.

Ce score maximal par indicateur est parfois inférieur à 15 dans les cas où plusieurs villes réalisent la même performance et se voient donc attribuer le même score.

Ces scores obtenus par indicateur ont ensuite été consolidés par famille, puis par thème pour obtenir un score total qui régit le classement général.

Pour chaque indicateur/ famille et thème, des classements ont ensuite été établis.

(9) 10 indicateurs sont concernés: Bénéficiaires de la prime de recherche scientifique /habitant; Part des élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés étrangers; Dépenses d'investissement en équipement des villes/habitant; Offre de logement/habitant; Etablissements de santé/habitant; Etablissements d'hébergement et médicaux sociaux pour les personnes âgées/habitant; Tonnes de déchets collectés /an /habitant; Espaces verts (en hectares) /habitant; Nombre de faits de délinquance constatés /habitant; Effectif police municipale /habitant

Limites méthodologiques

La pondération en fonction de la population de la commune introduit un biais dans les valeurs obtenues pour certains indicateurs où la donnée non pondérée était récoltée à une échelle différente.

Lyon, Bordeaux et Lille et Rouen ont des populations d'intercommunalités supérieures en proportion par rapport aux autres villes. Elles seront donc évaluées à la hausse sur les indicateurs récoltés à l'échelle intercommunale mais pondérés à l'échelle communale¹⁰.

Un parti pris pour cette première édition est celui de ne pas pondérer les indicateurs entre eux. Ainsi, la meilleure performance dans un indicateur relatif aux thèmes « Potentiel et connexion au monde », « Qualité et cadre de vie » ou « Capital économique » a le même impact sur le classement général.

L'équilibre dans le nombre d'indicateurs par famille et thème garantit néanmoins la représentativité du classement général vis-à-vis de l'ensemble des thématiques abordées dans l'étude.

Par ailleurs, concernant les sources, il a parfois été nécessaire de reconstituer la valeur d'un indicateur à partir de plusieurs sources : soit parce que la source principale ne fournissait pas la donnée recherchée pour un nombre, souvent restreint de villes, soit parce que l'indicateur n'était accessible qu'auprès de sources institutionnelles locales et nécessitait donc une collecte ville par ville.

Enfin, l'absence de données a un impact direct sur les scores concernés. Sur 900 valeurs collectées, 13 n'ont pu être trouvées soit moins de 1,5 % des données. Elles correspondent notamment à des classements pour lesquels certaines villes retenues dans l'échantillon ne sont pas répertoriées. Les informations manquantes ont pu faire l'objet de questions posées lors des entretiens menés auprès des représentants locaux rencontrés.

Index des indicateurs

Thème 1 : Potentiel et connexion au monde

Famille 1 : Capital intellectuel

Taux d'insertion des universités (%)

Défini comme la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Il est mesuré 30 mois après l'obtention du diplôme et à l'échelle de l'académie. Il est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme en 2011. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38 % des diplômés de master (hors master enseignement) et 50 % des diplômés de master enseignement.

Source : www.enseignementsupérieur-recherche.gouv.fr

Résultats au baccalauréat (% d'admis)

Désignent le pourcentage d'admis à l'examen du baccalauréat par académie à la session 2013.

Source : www.education.gouv.fr

Part d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (%)

Calculée à partir des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur par commune à la rentrée 2013 et pour l'année 2013-2014.

Source : data.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Part des diplômés de l'enseignement supérieur long (%)

Diplômés de l'enseignement supérieur long parmi la population non scolarisée de plus de 15 ans de la commune. Le diplôme supérieur long correspond au niveau master ou plus.

Source : Insee

Bénéficiaires de la prime de recherche scientifique /habitant

Nombre de bénéficiaire de la prime de recherche scientifique (PES) devenue prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) dans l'académie rapporté à la population de la commune. Cette prime peut être demandée par les enseignants-chercheurs, par les directeurs de recherche et chargés de recherche, les professeurs des universités - praticiens hospitaliers et maîtres de conférences des universités - des universités de médecine générale - astronomes, astronomes adjoints, physiciens et physiciens adjoints.

Source : www.data-enseignementsup-recherche.gouv.fr

Famille 2 : Transition numérique

Environnement Numérique de Travail dans les collèges

Mesure le déploiement des ENT dans les collèges -expérimentation ou généralisation – ainsi que son pourcentage d'accomplissement. Il est calculé à partir de données collectées en académie, auprès des DAN au mois de novembre 2014.

Source : www.eduscol.education.fr

Services numériques locaux en lien avec la démocratie et les services publics

Nombre de services numériques locaux en lien avec la démocratie et les services publics répertoriés dans l'Atlaas Villes internet.

Créé par l'association Villes Internet avec le soutien du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et l'appui professionnel des sociétés Makina Corpus et Cognito, l'Atlaas est un portail cartographique de géolocalisation qui recense et présente des services proposés par les acteurs locaux en lien avec l'internet citoyen.

Il permet l'échange de projets entre les acteurs locaux et cherche à inspirer la création ou l'amélioration de services

(10) Il s'agit des dépenses d'équipement des villes et des tonnes de déchets collectés par habitant.

numériques locaux, afin d'accompagner les territoires dans leur développement.
Source : www.villes-internet.net

Part des logements et locaux professionnels couverts par le très haut débit (%)

Part des logements et locaux couverts par le haut débit sur le territoire communal (100Mbps et plus)
Source : Observatoire France Très haut Débit

Famille 3 : Ouverture et connexion au monde

Chambres d'hôtel

Nombre de chambres d'hôtel sur la commune au 1^{er} Janvier 2015.
Source : Insee

Trafic aérien de passagers

Transport aérien de passagers par aéroport en 2014 dans l'aéroport portant le nom de la ville.
Source : ec.europa.eu

Consulats et ambassades

Nombre de consulats et ambassades se situant sur le territoire de la commune.
Source : sites internet officiels des villes

Part d'étrangers

Nombre d'étrangers vivant dans la commune rapporté à la population en 2012
Source : ec.europa.eu

Trafic aérien de marchandises

Transport aérien de fret et courrier à bord par aéroports. Somme des Q1, Q2, Q3, Q4 de 2014.
Source : ec.europa.eu

Part des élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés étrangers

Nombre d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés étrangers parmi la population de plus de 15 ans.
Source : Insee

Trafic ferroviaire

Nombre de départs- trains prévisionnels pour 2015
Source : www.gare-connexions.com

Thème 2 : Qualité et cadre de vie

Famille 4 : Transports et mobilités

Tarif du ticket 1 voyage

Prix d'un voyage en transports en commun hors réduction ou abonnement.
Source : Site internet des villes

Embouteillages automobiles

Proportion de temps supplémentaire passé dans les embouteillages par rapport à une circulation fluide calculé par l'outil « TomTom Trafic index ».
Source : Tomtom.com

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail selon le lieu de résidence des actifs de la commune.
Source : Insee

Longueur du réseau de transport public ferré (km)

Mesure de la longueur cumulée des lignes de tramway et/ou de métro en km.
Sources : Rapport d'activité des diverses sociétés de transports des métropoles Site internet des villes

Famille 5 : Infrastructures urbaines

Dépenses d'investissement en équipement des villes/habitant

Dépenses d'investissement relatives aux équipements des intercommunalités dans les comptes 2013 et rapportés à la population de la commune centre.
Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Offre de logement/habitant

Nombre de logements autorisés en 2014 dans la commune rapporté à la population de la commune. Les logements autorisés correspondent aux logements répertoriés suite à la délivrance d'un permis de construire.
Source : www.developpement-durable.gouv.fr

Patrimoine historique du centre-ville

Nombre de monuments historiques inscrits et classés par commune.
Source : www.culturecommunication.gouv.fr

Accessibilité des infrastructures urbaines aux personnes handicapées

Rang au baromètre réalisé par l'association des paralysés de France en 2013 et qui établit un classement à partir d'une note sur trois critères : un cadre de vie adapté, des équipements municipaux accessibles, une politique locale volontariste.
Source : Association des paralysés de France

Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (%)

Part des résidences principales (occupées par 2 personnes ou plus) suroccupées dans la commune selon le recensement de 2011.

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.
Source : Insee

Famille 6 : Santé

Etablissements de santé/habitant

Nombre d'établissements de santé publics, privés non lucratifs et privés lucratifs, localisés dans la commune et répertorié par le Ministère de la santé rapporté à la population de la commune.
Source : Statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE)

Accessibilité des médecins généralistes

L'accessibilité potentielle localisée (APL) des médecins généralistes tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également

l'offre de médecins et la demande des communes environnantes.
Source : www.data.drees.sante.gouv.fr

Etablissements d'hébergement et médicaux sociaux pour les personnes âgées/habitant

Nombre d'établissements d'hébergement et de soins médicaux sociaux pour les personnes âgées répertorié par commune dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).
Source : www.finess.sante.gouv.fr

Indice comparatif de mortalité

L'indice comparatif de mortalité globale (base 100) compare des taux de mortalité dans des populations dont les structures d'âge et de genre sont différentes. Il est calculé en utilisant une population de référence. L'indice s'obtient en divisant le nombre de décès observés par le nombre de décès attendus après standardisation au moyen de cette population de référence.
Source : Insee

Famille 7 : Environnement

Taux de valorisation des déchets (%)

Part des déchets valorisés (valorisation matière, énergétique et organique) dans les déchets collectés par la commune pendant un an.
Sources : Rapports 2013 sur la gestion des déchets
Rapport 2013 sur le développement durable
IDD territoriaux départementaux pour Strasbourg, Montpellier, Rouen et Brest

Tonnes de déchets collectés /an / habitant

Tonnes de déchets ménagers collectés par la commune en 2013 rapportées à la population
Source : Rapports 2013 sur la gestion des déchets ou sur le développement durable de la ville

Pollution de l'air

Nombre de jours par an où l'indice Atmo est supérieur ou égal à 6 c'est à dire où la qualité de l'air est médiocre, mauvaise ou très mauvaise en moyenne sur 3 ans.

L'indice Atmo est un indicateur journalier qui fournit une information synthétique sur la qualité de l'air des agglomérations de 100 000 habitants et plus. Représentatif de la qualité globale de l'air à l'échelle d'une agglomération, il ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés : pollution en proximité industrielle, automobile... Son calcul est lié aux mesures des concentrations dans l'air de quatre polluants évalués en continu par des appareils automatiques : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀).
Source : www.developpementdurable.gouv.fr

Espaces verts (en hectares) / habitant

Espaces verts artificialisés, non agricoles (espaces verts urbains y compris parcs urbains et cimetières avec végétation et équipements sportifs et de loisirs)
Indice tiré de la nomenclature européenne CORINE LAND COVER de niveau 2 et repris par le Ministère de l'écologie français.
Source : www.developpementdurable.gouv.fr

Famille 8 : Culture et loisirs

Musées de France

Nombre de musées de France dans la commune.
Source : www.culturecommunication.gouv.fr

Lieux de lecture publique

Nombre de lieux de lecture publique (bibliothèques et points d'accès au livre) dans la commune.
Source : www.culturecommunication.gouv.fr

Cinémas

Nombre de fauteuils de cinéma dans la commune.
Source : www.culturecommunication.gouv.fr

Infrastructure du spectacle

Nombre de théâtres (subventionnés ou non) et conservatoires (à rayonnement régional, départemental et intercommunal)
Source : www.culturecommunication.gouv.fr

Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)

Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif dans la commune
Source : Insee

Famille 9 : Vie de la cité

Taux de participation aux élections municipales et communautaires 2014 (%)

Nombre de votants au 1^{er} tour des élections municipales et communautaires 2014 par rapport aux inscrits.
Sources : www.interieur.gouv.fr; Site internet des villes

Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (%)

Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules dans la population de la commune
Source : Insee

Part des familles monoparentales (%)

Part des familles monoparentales dans la population de la commune.
Source : Insee

Nombre de faits de délinquance constatés /habitant

La délinquance constatée comprend : l'atteinte à l'intégrité physique, aux biens, les escroqueries et infractions économiques financière, la criminalité organisée et délinquance spécialisée, la criminalité révélée par l'action des services.

Elle est mesurée à l'échelle de la circonscription de sécurité publique principale de la ville.
Source : Direction Centrale de la Police Judiciaire.
Rapport sur la criminalité et la délinquance constatée en France en 2012

Effectif police municipale /habitant

Nombre de policiers municipaux par commune.
Source : www.data.gouv.fr

Thème 3 : Capital économique

Famille 10 : Poids économique

Part du PIB dans le PIB régional (%)

Poids de la valeur ajoutée de l'intercommunalité dans la valeur ajoutée de sa région respective.

Sources : Association des Maires des Grandes Villes de France.

Rapport Final 2011 Rôle économique des grandes villes et grandes agglomérations.

Centralité du pôle d'emploi

Nombre de communes dans l'aire urbaine. Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Source : Insee

Entreprises

Nombre d'entreprises dans la commune au 1^{er} janvier 2013

Source : Insee

Part des services dans l'économie locale (%)

Nombre d'entreprises de services dans le nombre total d'entreprises.

Source : Insee

Famille 11 : Attractivité et innovation

Taux de création d'entreprises (%)

Nombre d'entreprises créées sur un an rapporté au nombre d'entreprises au 1^{er} janvier de l'année 2013.

Source : www.developpementdurable.gouv.fr

Solde migratoire apparent (en habitants)

Le solde migratoire apparent est calculé en soustrayant le solde migratoire naturel (naissance-décès) à la variation totale de la population entre 1999 et 2011

Source : Geoclip, Datar

Pôles de compétitivité

Nombre de pôles de compétitivité associés à la ville

Source : www.compétitivité.gouv.fr

Cotisation Foncière des Entreprises (%)

Montant de la CFE (des communes, communautés urbaines ou agglomérations).

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains. Le taux de la CFE est déterminé par délibération de la commune ou de l'EPCI sur le territoire duquel le redevable dispose de biens imposables.

Source : www.collectivités-locales.gouv.fr

Environnement entrepreneurial

Levée de fonds des Métropoles French Tech : montant cumulé des fonds investis entre 2011 et 2013 des entreprises du secteur numérique entre 5 à 10 ans (tickets < 10 M€).

Source : www.lafrenchtech.com

Innovation Cities Global Index

Rang européen à l'Innovation Cities Global Index

Source : www.innovation-cities.com

Famille 12 : Travail et emploi

Population active (%)

Part de la population active dans la population des 15-64 ans de la commune

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Source : Insee

Taux d'emploi des 25-54 ans (%)

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans)

Source : Insee

Chômeurs de longue durée (%)

Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active 25-64 ans. Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Source : Insee

Cadres des fonctions métropolitaines (%)

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi.

Les fonctions métropolitaines sont définies à partir de la nomenclature des professions et catégories professionnelles : conception/recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion, culture/loisirs

Source : Insee

Famille 13 : Coût de la vie

Prix au m² médian des appartements anciens (euros)

Estimation du prix au m² médian des appartements anciens de la commune

Source : Baromètre officiel des notaires de France

Coût d'une heure de stationnement sur voirie dans le centre-ville (euros)

Tarif d'une heure de stationnement sur voirie dans le centre-ville en journée hors tarif résident, ou autres réductions, et hors tarif parking.

Source : site internet des villes

Taxe d'habitation (%)

La taxe d'habitation est établie annuellement, en fonction de la situation du contribuable au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée pour le compte de la commune où se situe son habitation et éventuellement du groupement de communes auquel elle appartient. Elle contribue ainsi au financement des services rendus aux habitants, des équipements collectifs.

Depuis 2011, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et la part départementale est transférée au bloc communal (commune et intercommunalité).

Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Salaire

Salaire net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole).

Source : Insee

A propos de PwC

Partenaire du secteur public depuis plus de 25 ans, à travers de nombreuses missions réalisées auprès de l'Etat, de collectivités, d'opérateurs et d'établissements publics ou encore de la fonction publique hospitalière, PwC France développe depuis des années ses compétences en matière territoriale.

Nos consultants partagent avec les équipes des collectivités territoriales une vision ambitieuse : adapter la stratégie et transformer les organisations pour améliorer la performance dans un objectif de renforcement de l'efficacité et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Les valeurs sur lesquelles sont fondées nos interventions sont partagées avec nos partenaires du secteur public, pour un travail en confiance mutuelle.

Nous cherchons des solutions pratiques, réalistes et pérennes qui favorisent l'agilité de nos clients, de sorte à construire une aptitude de résolution efficace des défis quotidiens qu'ils ont à affronter.

Nous nous intéressons d'abord et avant tout aux problèmes de nos clients en fonction desquels les interventions sont adaptées, sans essayer de calquer des solutions ou des méthodes pré-formatées. Nous estimons que les meilleures solutions se construisent en étroite collaboration et que chaque mission doit garantir un transfert efficace des connaissances.

Nous privilégions enfin la proximité et le partenariat avec nos clients, nos équipes justifiant d'une connaissance fine des enjeux et du fonctionnement des collectivités territoriales, avec la capacité de mobiliser des compétences pluridisciplinaires partout en France.

Vos contacts

Fabien Goffi

Associé secteur public
+33 (4) 91 99 30 65
+33 (6) 79 37 49 57
fabien.goffi@fr.pwc.com

Jean-Louis Rouvet

Associé secteur public
+33 (1) 56 57 85 78
+33 (6) 08 90 63 25
jean-louis.rouvet@fr.pwc.com

Marguerite Descamps

Consultante secteur public
+ 33 (1) 56 57 57 81
+33 (0) 6 42 43 14 54
marguerite.descamps@fr.pwc.com

Fabrice Francillon

Directeur secteur public
+33 (1) 56 57 73 81
+33 (6) 85 40 71 33
fabrice.francillon@fr.pwc.com